

388w 4

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 1997.

La séance est ouverte à 17 heures 25 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - J'ouvre la réunion du Conseil Municipal et je demande à Monsieur Loïc LESERRE de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire de séance.

(M. LESERRE procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, PARGNEAUX, PETITE, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes CHARLES, DAVAL, MATTIGHELLO, MM. RENAR, SAVOYE.

Absent : M. MUTEZ.

Monsieur le Maire

Je salue les Lillois et les Lilloises qui nous font le plaisir d'être avec nous ce soir et les collègues du Conseil Municipal.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

97/60 - Séance du 10 février 1997 - Procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du 10 février, avez-vous des observations , (non).

Il n'y en a pas, il est adopté.

Carnet.

Nous avons à déplorer le tout récent décès de Monsieur Léon DUCANCHEZ, Conseiller de Quartier du Faubourg de Béthune, représentant du collège des groupes politiques, il siégeait en qualité de membre du Parti Communiste. Agé de 74 ans, cet homme de conviction, d'une grande simplicité, était bien connu de la population du quartier où il développa beaucoup d'activités, notamment à la présidence du centre social pendant dix ans.

Je tiens à souligner que Monsieur DUCHANCHEZ était élu du Conseil de quartier du Faubourg de Béthune depuis 1981, année d'installation de cette instance présidée alors par Monsieur Pierre BERTRAND, et aujourd'hui par notre collègue Martine FILLEUL, évidemment présente aux funérailles et qui nous a représentés.

A son épouse et à sa fille, je présente les condoléances du Conseil Municipal et l'expression de ma sympathie attristée.

.../...

Communications.

Départ de Monsieur Sylvain DEMARET, Secrétaire Général Adjoint.

Il y a un peu plus d'un an, le 1er janvier 1996, Monsieur Sylvain DEMARET prenait ses fonctions de Secrétaire Général Adjoint chargé de l'Organisation et des Ressources Humaines.

Aujourd'hui, je vous annonce sa nomination au Tribunal Administratif de Paris en qualité de Conseiller Hors- classe du Tribunal Administratif à compter du 1er avril prochain.

M. DEMARET a saisi l'opportunité de ce poste important, et nous ne pouvons que nous incliner devant ce choix.

Durant les six années pendant lesquelles nous avons travaillé ensemble -car je vous rappelle que Monsieur DEMARET a exercé pendant 4 ans et demi à la Communauté Urbaine de Lille en qualité de Secrétaire Général Adjoint chargé des Ressources Humaines- j'ai pu apprécier ses compétences professionnelles exceptionnelles, sa haute technicité, et son sens aigu de l'organisation. C'est pourquoi je regrette son départ, mais c'est ainsi.

En cette année passée au service de la Ville, il a su restructurer son pôle, mettre en œuvre les méthodes de gestion du personnel, améliorer la communication interne, développer les moyens novateurs d'organisation et de contrôle de gestion, en liaison avec Monsieur Jean-Louis FREMAUX, Conseiller Municipal délégué, et Monsieur le Secrétaire Général.

Nous garderons de ce trop bref passage de Monsieur DEMARET en Mairie de Lille l'image d'un haut fonctionnaire territorial, passionné par le service public, nanti d'une forte personnalité et d'une grande détermination dans la conduite de ses dossiers.

Je le remercie vivement pour le travail accompli, et je le félicite à nouveau pour cette nomination tout en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je profite de cette communication pour vous informer de la mise en œuvre prochaine de quelques mouvements dans le personnel d'encadrement, notamment des secrétaires de Mairies de Quartier et responsables de secteurs techniques, (l'objectif étant de renforcer la décentralisation) ainsi que le recrutement d'un nouveau Directeur Général de l'Action Sociale suite au départ de Madame Christine BOUBET.

En outre, dans le cadre de l'application des diverses mesures pour l'emploi, et notamment des départs en retraite anticipée, c'est une centaine de personnes environ qui seront embauchées en Mairie dans les prochains mois.

Par ce dispositif, nous entendons évidemment renforcer le service public local, et contribuer à développer l'offre d'emplois à Lille.

Jeux Olympiques : les leçons d'une candidature.

Lille,-et donc la France,- n'organisera pas les Jeux Olympiques de 2004, vous le savez, puisque le 7 mars dernier, le comité de sélection du C.I.O. a préféré retenir Athènes, Rome, Stockholm, le Cap et Buenos Aires. Notre aventure olympique est donc terminée. Malgré la déception qui subsiste, je crois que l'on peut dire que c'était une belle aventure.

D'abord parce que nous avions un beau projet ; un projet qui faisait rêver et qui nous a permis de travailler de façon très concrète sur notre avenir.

.../...

Les dossiers qui ont ainsi été élaborés ne seront pas rangés au rayon des archives. Nous avons toujours dit que les Jeux permettraient d'accélérer notre mutation et notre développement.

Les équipements prévus seront réalisés. Nous mettrons un peu plus de temps pour les faire, mais nous les ferons. Ce sujet sera d'ailleurs évoqué lors du prochain Conseil de la Communauté consacré au Schéma Directeur à la fin de cette semaine. Ces équipements, projetés pour les Jeux Olympiques, seront donc intégrés dans le Schéma Directeur qui est un Schéma pour 15 ans. Vous voyez le temps que l'on se donne pour réaliser tous ces équipements.

Je pense notamment que nous devrons poursuivre notre effort en ce qui concerne l'écologie et la protection de l'environnement avec la réalisation du Parc Olympique à l'entrée de Lille, qui ceinturera le sud-est, Lille, Hellemmes et Villeneuve d'Ascq.

Nous devons également construire le Palais omnisports sur la zone de l'Union, donc à la fois pour Roubaix et Tourcoing.

Quant au stade, le Stadium va vieillir, nous devrons prendre une décision, et celle-ci sera liée à la volonté des grands clubs de la Métropole de se fédérer au sein d'un grand club omnisports. Nous sommes prêts, aussi bien à la Communauté urbaine qu'à la ville, à travailler à la constitution d'un grand club omnisports avec l'ensemble des disciplines. Ce sera un facteur de cohérence pour la métropole, pour l'ensemble des villes, et ensuite, ce sera un puissant moyen pour subventionner les équipes de haut niveau et faire en sorte que non seulement il y ait une politique pour les champions, mais aussi pour les jeunes gens et jeunes filles qui veulent faire du sport.

C'est, par conséquent, une grande politique sportive métropolitaine qui fera suite à cette aventure des Jeux Olympiques.

C'était aussi une belle aventure parce que des gens ont appris à se connaître et à travailler ensemble. Il y a eu ceux qui appartenaient à ce que j'appelle "l'équipe technique", mais aussi l'ensemble du monde politique, économique, sportif, culturel, qui s'est mobilisé pour défendre le dossier lillois. Nous avons prouvé que nous étions capables de parler d'une seule et même voix.

Nous avons également prouvé que Lille avait sa place sur la carte du monde. Il y a désormais un avant la candidature et un après. Pour la première fois, nous avons représenté la France avec le soutien du Président de la République, du Premier Ministre et du ministre de la Jeunesse et des Sports ; avec aussi le soutien de 88 % de la population française. C'est énorme ! Et c'était inattendu !

Nous avons osé nous lancer dans cette compétition et Lille-Métropole est désormais connue au-delà de nos frontières.

Au cours des six mois qui ont précédé le vote du C.I.O., notre candidature a suscité près de 350 articles dans la presse nationale et étrangère. Il s'agissait, pour la plupart, d'articles très positifs. Je pense notamment au journal "L'Equipe" qui, le 7 mars annonçait : "Lille a sa victoire". "Sa victoire", c'est-à-dire tout ce que nous avions fait pour la candidature de la Ville de Lille.

Même si on voulait encore aller un peu plus loin dans cette compétition, notre image a changé : plus d'entreprises et d'investisseurs éventuels s'intéresseront désormais à nous.

Nous avons créé un élan, un espoir ; nous avons redonné la confiance. Certains évoquent déjà 2008 : je crois qu'il est beaucoup trop tôt ! Mais nous n'allons pas rester les bras croisés. Beaucoup de choses se passeront d'ici là. Il y a le Schéma Directeur, le projet "Soleil" que nous demandons pour Villeneuve d'Ascq sur la zone de la Haute Borne. Il y a aussi d'autres événements, ... Et cela, nous le réaliserons avec le soutien de tous.

.../...

Nous parlerons de tout cela prochainement, si vous voulez prendre date, à l'occasion d'une grande manifestation de clôture qui se déroulera au Zénith vers le 15 mai.

Ce sera l'occasion pour nous d'honorer tous ceux qui ont participé à cette aventure. A l'image des Assises de la Métropole qui s'étaient déroulées en juin 1992, cette réunion nous permettra également de discuter et de faire émerger des idées nouvelles pour l'avenir de Lille et de la Métropole. Par conséquent, ce sera une grande manifestation à laquelle vous êtes tous d'ores et déjà conviés.

Problème des sans-papiers.

Voici la lettre que j'ai adressée aujourd'hui même au Comité des sans-papiers aux bons soins de Madame POLIAUTRE qui est la Présidente de la M.N.E. .

"Mesdames, Messieurs,

"Depuis plusieurs mois, votre Comité mène un combat pour obtenir la régularisation d'un certain nombre d'immigrés en situation irrégulière qui revendiquent le droit d'obtenir les papiers autorisant leur séjour en France.

Un premier mouvement public conduit en juin 1996 concernait les parents d'enfants français. Il avait recueilli de nombreux soutiens, dont le mien.

Le résultat de cette action avait été positif puisque des régularisations avaient été opérées par le Préfet, seule autorité compétente pour gérer les dossiers de ce type" -le Préfet en tant que représentant de l'Etat, représentant du Gouvernement.

"Dès l'automne suivant, un nouveau mouvement s'est engagé, rapidement suivi d'une grève de la faim. Cette fois, les soutiens ont été plus prudents, les situations défendues étant très diverses et loin d'être toutes identifiées.

C'est alors que vous avez réclamé à la Ville de Lille un local pour héberger les grévistes de la faim. Il ne m'a pas été possible, pour des raisons de respect de la légalité, de vous donner satisfaction.

Pour les mêmes raisons auxquelles s'ajoutait un trouble manifeste pour le fonctionnement de la structure concernée, j'ai refusé l'occupation de l'auberge de jeunesse que vous aviez commencée.

Cependant, j'ai multiplié les démarches auprès de la Préfecture pour hâter l'examen bienveillant d'un maximum de dossiers, et j'ai demandé aux services sociaux de la Ville de répondre aux difficultés de tous les demandeurs qui se signaleraient à leur attention."

Je n'ai pas été le seul. Toute la municipalité y a travaillé. Madame AUBRY, Bernard ROMAN, et les différents Adjoints suivant leur délégation, le secrétariat Général... bref, cela a été un mouvement unanime de la Municipalité et de ceux qui servent la ville.

"Votre mouvement a pris une dimension nouvelle avec l'occupation autoritaire de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille au début du mois de décembre, et par la suite, avec la reprise d'une nouvelle grève de la faim.

Comme vous le savez, cette occupation a gêné considérablement le fonctionnement de cet équipement. Les occupants vous l'ont fait savoir, même si la plupart d'entre eux vous ont manifesté leur solidarité. Une solidarité partagée avec de nombreux élus qui se sont émus de la lenteur mise par les services de l'Etat à étudier vos dossiers.

.../...

"Le samedi 8 mars, je vous ai rendu visite". Je n'étais pas seul, j'étais accompagné de Martine AUBRY, de Bernard ROMAN, et d'autres encore.

"J'ai constaté dans quelle situation difficile se trouvaient beaucoup d'entre vous. La Ville de Lille avait d'ailleurs à nouveau apporté une aide sociale à la fois individuelle et collective pour tenter d'améliorer votre situation.

Quelques jours plus tard, le Préfet a décidé une évacuation sanitaire et a proposé la reprise des négociations sur la base de nouvelles régularisations possibles. C'est après la manifestation réussie du samedi 15 mars que vous avez alors décidé de mettre un terme à votre grève de la faim, tout en maintenant vos revendications. Dès lors, les responsables de la Maison de la Nature et de l'Environnement m'ont expliqué qu'il n'était plus possible de maintenir dans leurs locaux un hébergement permanent de jour comme de nuit, ce qui pose tout à la fois des problèmes d'accueil pour leurs usagers, d'hygiène et de sécurité".

Lorsqu'il y a eu la manifestation et la grève de la faim, nous avons marqué notre solidarité, et des membres du Conseil Municipal sont d'ailleurs intervenus. Mais dès lors que cette grève prenait fin, il était normal que notre locataire, qui occupe les locaux de la M.N.E., veuille récupérer ses locaux pour pouvoir fonctionner.

"Il m'apparaît donc indispensable aujourd'hui de vous demander de remettre à la disposition de la Maison de la Nature et de l'Environnement la salle d'exposition et de réunion que vous occupez. Afin que votre action puisse se pérenniser, il est tout à fait possible que vous trouviez un accord pour utiliser, pour vous réunir, un autre local en respectant cependant les règles de fonctionnement de la M.N.E., et notamment les horaires d'ouverture car il ne peut être en aucun cas envisagé que cette Maison soit transformée en foyer d'hébergement".

Chacun comprend cela. C'était un foyer d'hébergement pour ces grévistes de la faim, mais dès lors qu'il a été mis un terme à cette grève, on ne va pas maintenir des lits, des campements de fortune, et un foyer d'hébergement permanent pouvant être fréquenté de jour ou de nuit.

"Cet accord pourrait se conclure sous le parrainage des associations qui soutiennent votre mouvement depuis l'origine. Je suis quant à moi prêt à le faciliter en recevant, jeudi, une délégation de l'OGLANEL qui doit pouvoir reprendre sa pleine capacité juridique de locataire".

La Ville a loué cette M.N.E. à beaucoup d'associations, et celles-ci veulent évidemment reprendre leurs salles pour travailler normalement. Je recevrai donc l'OGLANEL, je discuterai des conditions dans lesquelles la transition peut se faire, et j'espère qu'au plus vite des relations harmonieuses se renoueront avec tous ceux qui manifestent leur solidarité.

Vous me permettez d'ajouter ceci. Je vous ai dit que moi-même j'avais rendu visite aux sans-papiers. J'ai fait allusion à certains membres de la municipalité, mais je pourrais en citer d'autres parmi les Adjoints, mais 2 membres du Conseil Municipal ont été particulièrement actifs. Ils ne se sont pas contentés de faire une visite de temps à autre, ils ont été là en permanence, ils ont assuré la liaison entre la Mairie, la Municipalité et ces sans-papiers. Il s'agit de Monsieur DELGRANGE et de Monsieur CALONNE.

Je remets donc entre leurs mains la mission -qui n'est pas simple- de faire aboutir ce qui est la volonté de la municipalité. Je crois que les situations exceptionnelles ne doivent pas être prolongées lorsqu'il n'y a plus d'événement exceptionnel. Dès lors que la grève de la faim est terminée, dès lors qu'il y a un dialogue avec la Préfecture que nous avons appuyé -nous aurons encore certainement à le faire et nous sommes prêts à le faire- je crois que les grévistes de la faim doivent maintenant se disperser.

.../...

Depuis le mois de décembre, la M.N.E. ne pouvait plus fonctionner normalement, et il paraît maintenant tout à fait normal qu'elle reprenne ses activités. Je suis donc obligé de leur remettre ces locaux.

Le locataire a des droits, et c'est à lui de discuter avec ceux qui assurent la coordination avec les grévistes de la faim pour mettre fin dans les meilleures conditions à cette situation exceptionnelle et que nous avons acceptée parce qu'elle était exceptionnelle, mais qui doit prendre fin car, maintenant, elle ne l'est plus.

Une loi a été adoptée par le Parlement, je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que moi-même je ne l'ai pas votée. Elle sera promulguée dans les prochaines semaines et ne fera qu'accroître les difficultés des uns et des autres si on n'applique pas les conseils de sagesse que le Maire de Lille se permet de transmettre à ceux qui ont connu des difficultés, mais qui doivent poursuivre leur dialogue avec la Préfecture en se dispersant.

Je ne veux pas connaître à Lille les difficultés qu'on a pu voir ailleurs. Il faut que les choses se passent autrement.

Voilà ce que je voulais dire sur les sans-papiers. Je terminerai mes communications avec notre ami Farid SELLANI, Conseiller Municipal délégué, peut-être le plus jeune parmi les Conseillers Municipaux, qui a fait l'objet d'une procédure judiciaire qui s'est conclue par une relaxe, décidée par un arrêt de la Cour d'Appel de Douai.

J'avais en son temps informé le Conseil municipal de ce qui s'était passé. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette affaire n'aurait pas dû connaître la suite qu'on lui a donnée, mais c'est ainsi, et je me réjouis de cette issue qui confirme en tous points l'intervention que j'avais faite lors du Conseil Municipal du 4 juillet 1996.

En effet, notre collègue fut interpellé le 27 mars 1996 dans des conditions tout à fait contestables, ce que nous avions dit d'emblée. Malheureusement, dans cette enceinte, tout le monde ne semblait pas partager ce point de vue.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris que la Cour d'Appel a rendu justice et que toutes les accusations portées contre lui ont été rejetées. Ceci nous rappelle que la présomption d'innocence doit être respectée. C'est pourquoi lorsque l'innocence lave l'injustice, il faut qu'elle soit largement connue de tous, mes chers collègues, mais aussi des Lillois qui doivent savoir que le représentant qu'ils ont choisi a été injustement mis en cause.

Je souhaite donc que le Conseil Municipal s'associe à son Maire pour exprimer à notre collègue toute notre sympathie et notre entier soutien. Et c'est bien volontiers que j'autorise exceptionnellement Farid SELLANI -je dis "exceptionnellement" au niveau des communications du Maire- à prendre la parole maintenant pour exprimer son point de vue.

M. SELLANI - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, si aujourd'hui je prends la parole, ce n'est pas dans le but de me disculper. La justice l'a fait. Je veux ici même m'élever contre le lynchage politique dont j'ai été victime. Je veux m'élever contre ceux qui confondent le débat politique et l'invective. Si je me suis lancé dans la politique, c'est pour servir des projets et des causes qui sont en phase avec le monde d'aujourd'hui.

Mon adhésion sans faille à la liste de Pierre MAUROY est motivée par le désir de servir un dessein et un projet fédérateur. C'est ainsi que m'a été confiée la tâche de conduire l'aide aux projets associatifs pour développer les énergies associatives.

.../...

En revanche, je récuse le non-respect des droits, je récuse l'acharnement de certains fonctionnaires de la police. Je récuse avec la plus grande fermeté l'agressivité et le non-respect de la personne humaine.

Sachez, Mesdames et Messieurs, que je pèse mes mots et que je ne suis en aucun cas, à l'instant où je vous parle, victime de mon émotivité ou de ma fureur. Mes paroles n'ont qu'un seul but : éviter à l'avenir des dérapages de ce type. Je veux, pour les autres, bannir l'ostracisme dont j'ai été victime.

Le 27 mars 1996, une patrouille de la police me contrôlait ainsi qu'une autre personne au volant d'une voiture, près de mon domicile. Ayant oublié ma carte d'identité, j'ai utilisé ma carte d'élu. Et là, Mesdames et Messieurs, le contrôle d'identité s'est passé sans accrochage. Malheureusement, l'un des policiers s'est montré agressif et injurieux. Il m'est apparu très clairement qu'il désirait -pardonnez mon langage- "se faire l'Arabe élu".

Ce jour-là, ma carte d'élu ne m'a servi que comme un objet d'identification, et non, comme certaines mauvaises langues s'en sont fait l'écho par la suite, comme un objet de pression sur la police. Ceci n'a été que pure invention, comme la justice l'a retenu. Mes rapports avec les deux autres policiers ont été des plus courtois et respectueux.

J'ai été forcé de rester en cellule de dégrisement alors que mon taux d'alcoolémie était sous le seuil de 0,25, et par ailleurs, étant le passager, je ne contrevenais pas au Droit.

Je suis resté dans cette cellule exiguë de 3 h 30 à 9 h sans boire, sans manger, et à une température de 0°.

La police a donc agi arbitrairement car je n'avais pas à être sanctionné, n'étant pas en état d'ivresse. On peut se demander si le commissaire divisionnaire cautionne de tels agissements ou s'il n'en a pas eu connaissance. Dans les deux cas, je tiens à dire que c'est grave.

Lors du jugement, j'ai été lavé par la justice de toutes les accusations. Le Procureur, en toute justice, a démontré l'insuffisance des faits et les erreurs graves de la police. Je tiens à rappeler que pendant près d'un an, j'ai été injustement mis en cause et qu'une partie de la presse a pris fait et cause pour l'accusation.

En revanche, je veux louer le rôle salutaire et sain joué par Nord-Eclair. Ils ne m'ont ni défendu, ni pourfendu dans leurs colonnes. Ils ont fait leur métier : compte rendu des faits et analyse objective desdits faits. Si je m'appesantis sur le rôle crucial de la presse, c'est qu'elle m'a fait du tort car, aujourd'hui, bien que la justice m'ait donné raison, le mal est fait.

Maintenant, je voudrais parler de vous, Mesdames et Messieurs de l'Opposition, tout au moins de certains d'entre vous qui ont pris un malin plaisir à m'humilier publiquement. Avant d'entrer en politique, je me faisais une haute opinion de la Droite française. Vous étiez à mes yeux l'émanation du peuple, leurs représentants locaux, comme nous. Je pensais que vous étiez dignes et responsables. Pourtant, certains d'entre vous ont exagéré et extrapolé les faits qui m'étaient reprochés. Cette affaire privée, vous l'avez grossie et montée en épingle.

A ceux qui ont cru pouvoir utiliser l'injustice dont j'ai été victime, je leur dis : occupez le terrain de la vraie politique et détournez-vous de ce qui fait le lit de l'extrême-droite.

.../...

A cet égard, je conserverai toujours à l'esprit la remarque de Monsieur RICHIR à mon sujet. C'était ici au Conseil Municipal, le 4 juillet dernier. Ce soir là, Monsieur RICHIR a déclaré : "je dois vous dire que je préfère avoir dans mon groupe quelqu'un comme Nicole MALLEVILLE plutôt que d'avoir un Conseiller Municipal qui se fait interpeller la nuit en état d'ébriété par la police nationale".

M. RICHIR est Député, il connaît bien les règles de la République. Ce soir-là, il a cherché à me salir sans vérifier si ce qu'il disait était exact.

Je n'exigerai pas d'excuses de la part de Monsieur RICHIR, mais j'apprécierais qu'il m'en donne.

D'autres parmi vos rangs ont fait des réserves. Ceux-là, je les honore de mon respect, même si ce sont des adversaires. Je sais très bien que le monde politique est un milieu âpre et virulent. Néanmoins, attachons-nous à défendre encore et toujours certains principes, le droit à la présomption d'innocence -ce droit est une valeur fondamentale de notre République- et le respect de l'adversaire politique.

Enfin, et j'en terminerai, je tiens solennellement à remercier Monsieur le Maire, les membres de la Majorité, et toutes les personnes qui ont su discerner la sincérité du soupçon.

Merci pour tout, et que tous ici nous sachions tirer les enseignements de cette bavure.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Merci.

Ce sont là des épreuves personnelles. Chacun doit méditer sur ce qui s'est passé et en tirer les conclusions personnelles qu'il devrait normalement en tirer.

M. RICHIR.

M. RICHIR - Etant mis en cause, je voudrais ajouter deux choses.

La première, c'est que dans le débat démocratique, lorsque nous avons à proférer soit des approbations, soit des critiques, nous les formulons sans aucune exclusive, et le fait que des actions soient menées ou des propos tenus par Farid SELLANI ou par tout autre de la Majorité ne change absolument pas notre attitude. Pour nous, Farid SELLANI est un Conseiller Municipal de la Majorité comme il y en a d'autres, et nous ne faisons pas de discrimination dans les approbations comme dans les critiques que nous pouvons formuler.

Je pense simplement utile, pour éclairer le débat et par honnêteté intellectuelle, de rappeler dans quel contexte était survenu le débat un peu rude de cette soirée du Conseil municipal. A la suite d'une intervention remarquable de sincérité de Nicole MALLEVILLE qui faisait état de la situation dramatique vécue dans le quartier de Lille-Sud qu'elle connaît particulièrement bien, vous aviez, Monsieur le Maire de Lille, pris le risque de la traiter de "pleureuse" et de dire que son discours était fait d'injures et d'insultes.

C'est pour cette raison que j'avais cru utile de saluer l'action de Nicole MALLEVILLE et, par ailleurs, de m'étonner d'un certain nombre de faits, d'autant plus que ces faits figuraient dans la presse quelques jours auparavant.

Certes, il a pu y avoir quelque imprudence dans ces faits, mais étant donné que les choses étaient jugées en première instance, on s'était attaché à cette position-là.

.../...

Ceci étant, je dois le dire, je suis heureux pour Monsieur Farid SELLANI qu'il ait fait l'objet de cette relaxe, mais il faut simplement bien résigner cette question dans le débat de l'époque, et savoir que si on ne veut pas que le débat soit polémique, il convient que le premier magistrat de la Ville donne l'exemple, ne traite pas un Conseiller Municipal de "pleureuse" et ne parle pas dans ses propos d'injures et d'insultes !

Monsieur le Maire - Que voulez-vous que je vous dise... ? Je suis persuadé que Madame MALLEVILLE l'a complètement oublié. Tout à l'heure, elle m'a fait un sourire et je l'ai saluée. Vous voulez vous défendre... très bien ! Je ne ferai pas de commentaires, mais alors qu'on est devant le cas de quelqu'un ayant connu une injustice et des heures extrêmement difficiles, qui est allé devant le Tribunal et a été lavé de tous soupçons par la Cour d'Appel de Douai, vous mettez sur le même plan une petite passe d'armes que j'ai pu avoir avec un membre de l'opposition du Conseil Municipal ! Personne, ici, ne craignait d'être emmené au commissariat de police, de passer en jugement et de devoir faire appel devant je ne sais quel Tribunal.

Il nous arrive, les uns et les autres, de nous exprimer avec rudesse. Cette fois-là, c'était dans le cadre d'une discussion un peu vive, mais je l'ai oublié et je suis persuadé que Madame MALLEVILLE l'a elle-même complètement oublié.

En tous les cas, je ne pense pas du tout que les choses soient à mettre sur le même plan, et même si ce soir-là j'ai été un peu vif, il y a longtemps que j'ai oublié cela ! Vous faites un rapprochement qui ne devait pas se faire ce soir !

Vous avez eu tort de vous exprimer comme vous l'avez fait en ce qui concerne notre ami SELLANI, vous avez fait une erreur de jugement, une erreur politique... c'est tout ! Le mieux dans ce cas-là, c'est ou de se taire ou de le reconnaître, mais mettre sur le même plan une petite algarade que nous avons eue ici au Conseil Municipal... ! Dans ce cas, je vais aller rechercher toutes les algarades que nous avons eues les uns et les autres, et j'aime autant vous dire que la chronique va être longue ! Et encore, nous sommes un Conseil municipal assez sage, et nous ne faisons cela qu'exceptionnellement. C'était au mois de juillet, peut-être la température était-elle un peu chaude, je ne m'en souviens plus... mais je ne veux pas aller plus loin.

Vous avez mal agi lorsque vous avez parlé de Farid SELLANI, et vous vous défendez mal, c'est tout ! On peut commettre des erreurs politiques et des erreurs de jugement dans sa vie, mais quand on a parlé comme vous l'avez fait du plus jeune Conseiller Municipal, on "écrase" un peu... ce n'est pas la peine d'en rajouter !

On passe à autre chose. Quelque chose de très sympathique d'ailleurs, parce que dans la salle, nous avons des représentants de la Ville de Saint-Louis du Sénégal.

(applaudissements).

C'est une ville qui nous est sympathique, qui nous fait chaud au cœur.

Sont ici présents Monsieur Etienne TURPIN, le secrétaire Général de la Ville de Saint-Louis du Sénégal, et Monsieur Amid DIAI, qui est Directeur Technique de Saint Louis du Sénégal.

Nous sommes très heureux de vous accueillir, de vous souhaiter la bienvenue, de vous dire toute notre sympathie. Vous savez les liaisons qui se sont établies entre les Lillois et les Sénégalais, et tout particulièrement les Saint-Louisiens.

Soyez ici nos amis, et merci de votre présence.

.../...

J'enchaîne avec deux motions.

Parfois, on dit que le Maire a le droit d'être plus long que les autres, mais vous voyez que je vous dis des choses variées, qui touchent à beaucoup de sujets, et je manquerais vraiment à mes responsabilités de Maire si je n'en saisissais pas le Conseil Municipal et, au-delà, les Lilloises et les Lillois et tous ceux qui sont avec nous.

97/163 - Situation Sociale - Renault/Vilvorde - Motion.

Je voudrai dire un mot d'un événement considérable, l'annonce de la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, accompagnée de la suppression de plusieurs milliers d'emplois en France et dans notre région.

Elle est à la fois choquante par la méthode brutale employée, mais surtout par les conséquences sociales qu'elle entraîne. Elle nous choque tous ! Dans une période où on parle tant de chômage, voilà une usine ; dont je ne dis pas qu'elle était neuve ; mais qui avait été refaite ; le matin même on avait encore embauché, et tout à coup la tuile est tombée : elle doit fermée, et tout le monde dehors !

D'accord, Renault a des difficultés, l'entreprise doit faire des économies, mais vous voyez ce système implacable ! Il y a la régulation de Renault à faire. Peut-être y a-t-il eu des erreurs, peut-être n'y en a-t-il pas eu, je n'en sais rien. C'est la situation économique qui l'impose, mais la régulation de ce système libéral, ultra-libéral, c'est finalement de s'en prendre à ceux qui étaient partis le matin à leur travail, qui en étaient heureux, qui pensaient être en sécurité dans cette usine de Vilvorde ! Cela leur tombe dessus et ce sont eux qui doivent déménager et sombrer dans le chômage ! C'est terrible ! Et cette situation, combien de fois se renouvelle-t-elle ? Et cela touche toujours les mêmes, les travailleurs, les cadres, tout le monde ! C'est vraiment une situation inacceptable !

Je ne monte pas cela en épingle mais je dis ce qui est, et c'est la raison pour laquelle je m'oppose à cet ultra-libéralisme, la raison pour laquelle je ne peux pas comprendre ceux qui soutiennent un système aussi injuste et cruel ! On parle de violence, mais là, c'en est réellement ! Mettre dehors des ouvriers, des travailleurs, des cadres, avec leurs familles et toutes leurs difficultés.... c'est incroyable !

En tous les cas, j'estime qu'il est possible de faire face à la nécessité de restructuration tout en maintenant le dialogue social et en engageant des négociations concrètes avec les salariés et leurs organisations.

Dans le cas de Renault, 48 % du capital est détenu par l'Etat auquel incombe la responsabilité sociale et économique de cette situation.

Je me suis rendu à Bruxelles le dimanche 16 mars, pour manifester aux côtés des travailleurs de Vilvorde, des syndicats européens et des responsables politiques de Gauche. Ce conflit révèle une fois encore toute la nécessité de la construction d'une Europe sociale qui soit proche des citoyens pour équilibrer une Europe économique trop libérale.

La réduction du temps de travail doit être une première approche de cette nécessité sociale. Pourquoi ne pas commencer par Renault ?

Renault a été un exemple pour la 4ème semaine de congés et pour bien d'autres réalisations. Alors pourquoi ne pas commencer par Renault Belgique en appliquant pour tout le Groupe une réduction du temps de travail qui permettra peut-être de maintenir la plus grande partie des travailleurs en place.

.../...

En tout cas, le Conseil Municipal de Lille demande que toutes les initiatives soient prises afin de renouer le dialogue social et de revoir la stratégie économique du Groupe Renault.

Ceci n'est pas une communication, mais une motion que je présente au Conseil Municipal, et sur laquelle je serais content qu'il y ait un vote du Conseil Municipal. Lorsqu'il y a un geste aussi fort et des gens aussi désespérés, il faut quand même qu'on puisse sentir la sollicitude, la solidarité et la sympathie du Conseil Municipal d'une grande ville qui a beaucoup de relations avec la Belgique, aussi bien avec la Flandre qu'avec la Wallonie. C'est un cri.

Ceux qui sont d'accord pour appuyer cette motion le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité municipale et Front National.

Avis contraire : néant.

(M. DECOCQ demande la parole).

Le vote a lieu... Si vous voulez la parole, vous la reprendrez quand vous voudrez dans la discussion municipale...

M. DECOCQ - Si, en plus, il faut regarder les textes, où allons-nous... ? Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire - Vous voulez un débat ?

M. DECOCQ - On a déjà débattu tout l'après-midi au Conseil Régional !

Monsieur le Maire - Ce qui s'est passé à Vilvorde est inadmissible, tout le monde a été écoeuré par cela... alors, si au Conseil Municipal, on ne pousse pas un petit cri...

M. DECOCQ - Je suis d'accord...

Monsieur le Maire - Je ne suis pas rentré dans le détail, j'ai surtout voulu montrer la solidarité, la sympathie que l'on peut avoir pour ces travailleurs, et l'inadmissible conduite de la Direction de Renault.

Je reprends le vote :

Ceux qui sont d'accord pour voter cette motion le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité municipale et le Front National.

Avis contraire : néant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" ne prenant pas part au vote.

97/164 - Fermeture des classes - Motion.

J'ai une deuxième motion. Ce n'est pas toujours aussi fréquent au Conseil Municipal. Celle-là concerne la France et Lille en particulier.

Les perspectives de carte scolaire établies par l'Académie pour la rentrée prochaine dans le Département du Nord sont particulièrement pessimistes. -c'est d'une très grande gravité-. La Ville de Lille est touchée de plein fouet puisque 12 fermetures définitives de classes ont déjà été annoncées, et que 2 sont encore en suspens.

.../...

10 de ces fermetures se situent dans les quartiers des Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Moulins, Lille-Sud, Fives, Wazemmes, quartiers dits en difficulté.

La suppression de classes va porter en maternelle à des effectifs de plus de 30 élèves par classe ; en école élémentaire, à des effectifs de 29 élèves pour les C.P. et C.E.1.

Les annonces contredisent totalement le discours du Président de la République sur la lutte contre l'illétrisme et la violence scolaire, et ceux du Premier Ministre lors de la mise en place du Pacte de Relance pour la Ville.

Nous connaissons les problèmes lourds des enfants de ces quartiers dont les parents sont souvent au chômage ou en difficultés importantes.

Le Conseil Municipal réuni ce jour ne peut que s'élever contre ces mesures et contester le bien-fondé de ces suppressions de classes qui, pour 10 d'entre elles, concernent des écoles situées dans des quartiers difficiles où précisément un renforcement du rôle pédagogique et social de l'école est tout à fait indispensable tant auprès des enfants que de leur famille.

Le Conseil Municipal demande instamment au Ministre de l'Education Nationale et à son représentant, le Préfet, de réexaminer au plus vite le cas de toutes ces fermetures de classes.

Avez-vous quelque chose à dire là-dessus ? On peut faire un débat.

M. BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, ce n'est pas pinailier que de demander d'avoir des motions sous les yeux, même si, j'en suis persuadé, l'écrit correspond à la teneur que vous nous en avez donné.

C'est pour cela aussi que je voulais vous donner une explication de vote. Le vote a été acquis pour la motion sur Renault. Il est évident que nous nous sommes associés à cette motion compte tenu des effets dévastateurs du libre-échange et de la décision arrogante prise par Monsieur SCHWEITZER qui met à la porte des milliers de salariés de Renault. On peut craindre que de telles décisions gagnent Maubeuge et Douai, voire un certain nombre de sous-traitants qui travaillent pour Renault et qui sont sur notre Métropole.

Concernant la carte scolaire, il est évident que nous nous associons également au vote de cette motion car nous contestons tout à fait cette logique arithmétique qui est celle de l'Académie. D'autant plus qu'on n'arrête pas de nous dire que la pédagogie doit s'entendre avec des classes à effectifs réduits...

Monsieur le Maire - Vous êtes à 3 minutes, Monsieur BERNARD !

M. BERNARD - Cette carte scolaire va à l'encontre même de la pédagogie que l'on voudrait instaurer dans ces établissements. Donc, nous voterons également cette motion.

Monsieur le Maire - M. RICHIR.

M. RICHIR - J'ai écouté avec intérêt votre motion, Monsieur le Maire, d'autant plus qu'au sein de ce Groupe et en tant que Parlementaire, j'ai rencontré les parents d'élèves de cette école. Je me suis rendu dans cette école, et j'ai écrit à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour lui demander de revenir sur cette décision. Je vous communiquerai le courrier que je lui ai adressé.

.../...

Ceci étant, je pense qu'aujourd'hui, il y a deux choses à prendre en considération.

La première est que, d'une part, nous prenons de plein fouet les effets de la baisse de la démographie dans l'ensemble de la France et particulièrement dans le Nord qui amènent à ce que les effectifs baissent. Je signale par exemple qu'à la rentrée 97, il y a 4. 500 élèves de moins, pour des raisons démographiques.

Ceci étant, il est clair qu'il nous apparaît utile -et je suis intervenu dans ce sens auprès de François BAYROU- de transposer pour les quartiers en difficulté, ce qui a été créé en 1994 pour les écoles en milieu rural avec le moratoire pour empêcher les fermetures d'écoles en milieu rural. Et paradoxalement, c'est à cause des effets pervers de ce moratoire en milieu rural qui amènent à maintenir des effectifs très en dessous des effectifs habituels qu'il peut y avoir une espèce d'effet de rattrapage en zone urbaine.

Le fait que ce rattrapage puisse s'effectuer dans des quartiers en difficulté n'est bien sûr pas acceptable, et c'est pour cela que nous avons attiré l'attention de Monsieur l'Inspecteur sur ce point. Ceci étant, il apparaît souhaitable d'adopter parallèlement à cette motion des recommandations pour l'avenir.

A l'échelon de l'Académie, il est clair qu'il faudra revoir un jour la carte des Zones d'Education Prioritaire qui date de 1985 et qui mériterait un sérieux toilettage.

Par ailleurs, il apparaîtrait extrêmement important d'avoir un dispositif beaucoup plus efficace de prévision des effectifs scolaires puisque l'un des motifs qui m'a été donné par l'Inspecteur d'Académie était les nombreuses erreurs de prévision effectuées quant aux effectifs des prochaines rentrées, eu égard à ce qui s'était passé les années précédentes.

Je sais qu'une nouvelle enquête sociale est en place par l'intermédiaire des Directeurs d'écoles. Je crois qu'au niveau de la Ville, il faut être plus précis encore dans l'analyse de ces effectifs puisqu'il semble bien que, parfois, des parents inscrivent leurs enfants dans plusieurs écoles pour des raisons de commodité et choisissent au dernier moment. Il faudra éviter ces éléments qui gênent l'appréciation de la carte scolaire.

Ceci étant, nous pensons effectivement que, tout comme en 1994 où un moratoire a été mis en place en milieu rural, les écoles dans les quartiers en difficulté doivent faire l'objet de mesures appropriées. C'est la raison pour laquelle nous nous associerons à cette motion.

Nous souhaitons que Madame CAPON qui, je crois, siège au Conseil Départemental de l'Education Nationale...

Mme CAPON - Non.

M. RICHIR - Je pensais que vous y siégiez, excusez-moi... En tout cas, se fera l'intermédiaire de ce point de vue et nous espérons qu'il sera suivi d'effets. Quant à nous, nous nous associerons à toute démarche en ce sens.

Monsieur le Maire - M. CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous étions hier entre 60 et 80.000 à Paris suivant les sources et après correction des variations policières -si vous me permettez cette expression- qui manifestations pour la formation et l'emploi des jeunes, les deux étant indissociablement liés.

.../...

Sur le terrain lillois, la prestation télévisée du Président de la République sur ce sujet se traduit par la suppression de 12 à 14 classes primaires et maternelles sous prétexte de baisse démographique.

Ces suppressions aboutiraient à une seule exception près, à des effectifs supérieurs à 24 élèves par classe et pouvant aller jusqu'à 38 dans un cas à la rentrée prochaine. Et elles concernent toutes, à notre avis, des quartiers populaires, y compris à Vauban où l'école Bichat accueille les enfants de nombreuses familles parmi les plus démunies.

La baisse démographique est bien un prétexte. Ces suppressions de classes, mais aussi d'emplois, faut-il le rappeler, s'inscrivent plus naturellement dans une politique générale d'austérité et d'attaque contre les services publics dont les critères de Maastricht et les préparatifs de la monnaie unique forment la toile de fond. C'est pourquoi Monsieur JUPPE avance masqué et n'hésite devant aucune contradiction.

Tel jour, il trouve qu'il n'y a pas assez de jeunes au travail et donc diplômés pour maintenir les principes de solidarité en matière de retraite.

Tel autre, il trouve qu'il y en a trop en regard du marché du travail.

Il est plus rigoureux de constater que le Gouvernement continue à faire des cadeaux aux entreprises en refusant d'exiger des contreparties solides en matière d'emploi. La loi de Robien est le dernier avatar de cette politique qui n'entend pas investir pour l'éducation et la formation de futurs chômeurs. Oui, la loi de Robien qui n'exige l'emploi que pour deux ans !

Rien ne peut justifier de telles restrictions. Ce dont notre pays a besoin, c'est d'organiser le retour de l'argent issu de la spéculation vers l'emploi et la formation grâce à des mesures fiscales adaptées à cet objectif et à un grand service public d'éducation.

Le Parti Communiste Français soutient sans réserve les parents et enfants qui défendent leurs écoles et les appelle à amplifier leur action.

Cette question regarde aussi les élus. A ce sujet, je tiens à informer le Conseil Municipal que l'Association des Elus Communistes et Républicains appelle ceux de ses membres qui doivent participer au Conseil Départemental de l'Education Nationale de demain à boycotter cette réunion.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Je vais mettre aux voix la motion.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main ? l'ensemble du Conseil Municipal.

Elle est adoptée à l'unanimité. J'ai eu raison de la présenter.

Nous abordons maintenant l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les dossiers n° 5, 6, 9, 11, 12, 13 et 14 ont fait l'objet de discussions en commissions. En séance privée, personne n'a fait d'observations. Par conséquent, je vous demande de voter ces dossiers que vous connaissez et sur lesquels il n'y a pas lieu de discuter.

.../...

Vous êtes d'accord pour procéder ainsi ? (accord du Conseil).

Ils sont donc adoptés.

Chemise n° 5

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

97/85 - Modification de l'intitulé du poste de Directeur Général de l'Action Sociale en poste de Directeur Général de la Solidarité et du Développement Social Local et redéfinition des missions.

Adopté.

Chemise n° 6

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

97/86 - Participation de la Ville à la Biennale des Jeunes Artistes Créateurs de Turin 17/23 avril 1997 - Règlement des frais.

Adopté.

Chemise n° 9

HYGIENE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,
Adjoint au Maire

97/95 - Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux - Adhésion de la Ville.

Adopté.

Chemise n° 11

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Conseiller municipal délégué

97/111 - Conservatoire National de Région - Congrès International de Cuivres - Accueil d'activités dans les locaux du Conservatoire - Tarif d'utilisation.

97/112 - Conservatoire National de Région - Droit d'inscription pour les stages master-classes, cours d'interprétation - Tarif.

97/113 - Conservatoire National de Région - Prestations assurées par les formations du Conservatoire à la demande de tiers - Tarif;

97/114 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription et de scolarité - Tarif à partir de l'année scolaire 1997/1998.

97/115 - Conservatoire National de Région - Modification du règlement intérieur.

.../...

97/116 - Conservatoire National de Région - Crédit d'un droit d'entrée aux concerts du Conservatoire.

97/117 - Conservatoire National de Région - Montant des vacances des membres des jurys d'examens et concours et prise en charge des frais de transports et hébergement.

97/118 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques de Wazemmes - Année scolaire 1997/1998 - Tarification des droits d'inscription.

Adoptés.

Chemise n° 12

ACTION SOCIALE

**Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire**

97/119 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recette 11 331/96, 10 759/93, 8 185/96 en faveur de familles lilloises en difficulté.

97/120 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées.

97/121 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

97/122 - Relations contractuelles entre la Ville de Lille et l'Association Départementale les Francas Convention cadre - Mission Enfance Lille-Sud.

Adoptés.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

97/123 - Equipements de proximité (Maisons de quartiers et Centres sociaux) - Deuxième avance sur subvention de fonctionnement au titre de 1997.

97/124 - Equipements de proximité - Attributions de subventions - Postes de directeurs 1ère avance.

Adoptés.

Chemise n° 13

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

**Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire**

97/125 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

97/126 - Programme de Développement des Activités Physiques et Sportives Adaptées en faveur des personnes handicapées.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 14

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE
Adjont au Maire

97/129 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

Adopté.

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

97/130 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Subvention 1997.

97/131 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Subvention 1997.

97/132 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Programme 1996 - Subvention de l'Etat.

97/133 - Fédération des Associations Réflexion-Action Prison et Justice - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Je dois vous donner communication des observations de la Chambre Régionale des Comptes en ce qui concerne le Comité des Oeuvres Sociales pour les exercices 1983 à 1994.

97/61 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

97/62 - Comité des Oeuvres Sociales - Examen des exercices 1983 à 1994 - Communication des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

La Chambre Régionale des Comptes a, lors de sa séance du 23 octobre 1996, examiné les comptes relatifs aux exercices 1983 à 1994 du Comité des Oeuvres Sociales subventionné par la Ville de Lille.

L'article L 241-11 du Code des Juridictions financières stipule que les observations de la Chambre sont "transmises à l'Exécutif de la collectivité territoriale qui leur a apporté un concours financier ou qui détient une partie du capital ou une partie des voix dans leurs instances de décision".

Conformément au dernier alinéa de ce même article L 241-11, il convient de communiquer à l'assemblée délibérante l'ensemble des observations adressées au Président du Comité des Oeuvres Sociales.

En conséquence, et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 19 mars 1997, nous vous communiquons ces observations :

"Le fonctionnement des organes statutaires de l'association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 n'a pas donné lieu à remarques, qu'il s'agisse de l'assemblée générale, du conseil d'administration, du bureau ou de la commission de contrôle.

.../...

Cependant, la Chambre a constaté que l'organisation complexe qui s'était mise en place au sein de l'association et qui ne résultait ni des statuts, ni du règlement intérieur, avait contribué à une autonomie croissante des commissions et des sections (au point que certaines bénéficiaient d'une véritable autonomie juridique sous forme d'association de la loi de 1901) ainsi qu'à un manque de transparence dans la gestion de l'ensemble.

Aussi, la Chambre prend acte des propositions d'adaptation des statuts et du règlement intérieur du C.O.S. destinées à mieux assurer la reconnaissance des commissions et sections ainsi que de leur nécessaire contrôle. La Chambre enregistre également la volonté exprimée de normaliser les relations entre le C.O.S. et les associations juridiquement distinctes dans le domaine sportif et de la pêche.

En outre, et ainsi que vous en convenez vous-même, il semble souhaitable qu'à l'occasion d'une réforme des statuts, l'assemblée générale, d'une part, précise le rôle distinct et complémentaire de la commission de contrôle interne et du commissaire aux comptes institué par la loi, d'autre part, prévoir l'adhésion des retraités et leur éventuelle participation aux diverses instances statutaires dirigeantes, enfin, tranche la question de la cotisation annuelle.

Enfin, la Chambre enregistre que certaines prestations à caractère social qui pourraient être regardées comme des éléments de rémunération ont commencé à être réintégrées dans le traitement des agents.

Sur le plan comptable, le fonctionnement statutaire du C.O.S. s'est traduit par une très bonne tenue des comptes au moins quant à la quantité des documents conservés et quant à la correspondance entre comptabilité générale et pièces justificatives particulières au long des 12 années sous revue.

Toutefois, entre 1983 et 1993, de nombreuses hésitations ont pu être constatées dans la présentation et la gestion d'une comptabilité qui relevait plutôt d'ailleurs d'une comptabilité dépenses/recettes. En particulier, l'une des anomalies de fonctionnement du C.O.S. résultait de la mise en place, dès 1988, d'une "gestion multicomptes" calquée sur l'organisation en sections et commissions de l'association, chacune des activités disposant d'un ou plusieurs comptes bancaires. Certes, l'association a pu contrôler la destination de la plupart d'entre eux, mais les sections érigées en associations ont manifesté leur indépendance en tenant des comptes particuliers qui n'ont jamais été communiqués au C.O.S. et qui n'ont été agrégés à la comptabilité générale que par la subvention annuelle.

La Chambre a noté que les hésitations décrites ont cessé, entre 1994 et 1995, en raison de l'adoption du plan comptable 1982 et du maintien d'un seul compte bancaire. Par ailleurs, cette simplification mettra fin à certaines interrogations relatives à l'état des disponibilités réelles au sein de l'association.

La Chambre souligne l'existence de deux difficultés résiduelles tenant au choix du logiciel de comptabilité. La transcription, d'une part, des importants excédents, constitués sur plusieurs années dans un compte "capital", révèle que le logiciel choisi n'était pas tout à fait adapté à la comptabilisation de ces résultats. La comptabilité par centres analytiques d'activités, d'autre part, ne remplit pas réellement ses objectifs dès lors que le maniement des chiffres issus de la balance "analytique", n'est pas très aisés, et que l'actuelle présentation générale des comptes apparaît hermétique pour ses utilisateurs principaux.

La Chambre estime qu'il sera vraisemblablement nécessaire d'adapter les normes à la situation réelle de l'association, comme le prévoient d'ailleurs les recommandations des conseils nationaux de la comptabilité et de la vie associative.

.../...

Il importe, enfin, que l'association, profitant de la remise à plat des comptes, valorise un certain nombre d'éléments tels que les avantages en nature divers fournis par la ville (agents mis à disposition, locaux) ainsi que les stocks correspondant aux denrées nécessaires au foyer".

Voilà les observations de la Chambre Régionale des Comptes.. Vous voyez qu'elles sont légères. C'est ce qu'on peut appeler des considérations techniques, et la plupart ont déjà été rectifiées.

Le C.O.S. est constitué d'agents municipaux qui gèrent eux-mêmes leurs activités sociales, et on peut raisonnablement dire que ceux qui en ont la responsabilité le font dans le respect de la loi, avec encore la nécessité d'améliorer le fonctionnement.

Je leur donne acte de leur gestion, et je donne acte à la Chambre Régionale de ses observations. Le Conseil Municipal les a entendues.

Le Conseil Municipal prend acte.

97/63- Crédit Municipal - Filialisation des activités bancaires.

Monsieur le Maire - M. KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, j'interviens sur ce dossier de la filialisation des activités bancaires du Crédit municipal.

Une information suite aux différentes décisions qui ont été prises par notre établissement.

Un passage en Comité Technique Paritaire il y a quelques semaines.

Une délibération unanime au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Mais de par la loi, nous devons informer le Conseil Municipal de cette décision qui est prévue dans la loi de 1992.

Il s'agit pour nous de donner plus de moyens au Crédit Municipal de Lille dont vous avez bien voulu garder la dimension économique, mais aussi et surtout sociale, et je tiens à vous en remercier, Monsieur le Maire.

Le Crédit Municipal est un établissement lillois depuis maintenant 4 siècles. Il compte se développer, mais à votre demande, avec d'autres partenaires, et l'objectif de la filialisation est donc de permettre à d'autres partenaires, partenaires institutionnels, mais aussi éventuellement des partenaires privés, des simples petits porteurs, de venir conforter l'action menée par notre établissement.

L'objectif est de mener la négociation courant d'année 1997 pour aboutir au 1er janvier 1998 à la création de cette S.A. puisqu'il s'agira bien d'une S.A. Crédit Municipal de Lille qui aboutira à l'objectif : maintenir l'ensemble de nos activités, maintenir la tradition et la vocation sociale, mais ne plus faire porter à la seule collectivité municipale, la Ville de Lille, la responsabilité juridique et économique des encours.

Monsieur le Maire - Merci.

Je pense que tout le monde est d'accord ?

Adopté.

.../...

Je vous remercie.

97/161 - Université du Temps Libre - Conseil d'Administration - Désignation d'un représentant de la Ville.

Nous proposons de désigner Madame FILLEUL.

Vous acceptez, Madame FILLEUL ?

Mme FILLEUL - Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Ce n'est pas parce que vous avez du temps libre, mais parce que vous avez en charge les personnes âgées. Cette Université du Temps Libre leur est ouverte, et aux plus jeunes aussi d'ailleurs.

Merci.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

97/64 - Commune Associée d'Hellemmes - Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune à l'école Herriot -Subvention et réemploi.

Adopté.

97/65 - Commune Associée d'Hellemmes - Crédit d'une aide à la restauration des façades.

Monsieur le Maire - M. Pascal LABBEE a une observation à faire sur 97/65.

M. LABBEE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci pour cette délibération au nom des Hellemmois car je pense que vous allez l'adopter.

Cette délibération rend compte d'un effort tout à fait exceptionnel de la Collectivité en faveur d'Hellemmes. Exceptionnel puisque le quart de la facture des travaux de rénovation de façades va être pris en charge par la Collectivité. C'est très, très, très nettement supérieur à ce qui est pratiqué à Lille, et cette délibération concerne toute la commune d'Hellemmes puisque Monsieur DEROSIER nous a indiqué que, par tranches successives, toute la commune d'Hellemmes en sera bénéficiaire. Le quart des factures -au maximum- sera payé par la Collectivité.

Sans doute l'opération sera-t-elle coûteuse, mais quand on aime Hellemmes, on ne compte pas.

Alors, Monsieur le Maire, un mot pour faire entendre la voix de Fives. Vous savez combien la commune d'Hellemmes et le quartier de Fives sont imbriqués l'un dans l'autre. Il n'y a plus d'Octroi entre Fives et Hellemmes, sauf dans l'esprit de certains. Et les Fivois qui, parfois, occupent la même rue que les Hellemmois ne comprendraient pas pourquoi eux, à Fives, ont un traitement différent de leurs proches voisins d'Hellemmes. Pourquoi à telle entrée d'Hellemmes, la facture est prise en charge à 25 % et pourquoi à Fives, à quelques mètres de là, on est chiche sur les subventions accordées !

Merci, Monsieur le Maire, de ne pas traiter de façon différente les Hellemmois et les Fivois. Merci donc de prévoir pour Fives qui est dans la même entité sociologique, géographique, économique qu'Hellemmes, une délibération de même nature et de même portée.

.../...

Monsieur le Maire - M. LABBEE, si je proposais la fusion de Fives et d'Hellemmes, vous seriez le premier à réagir et à ne pas l'accepter... ! Monsieur DEROISIER ne le présente pas, mais vous ne l'accepteriez pas !

S'il y a association, vous avez un Conseil Communal, vous avez un Maire, vous prenez vos décisions. Si le Maire et son Assemblée sont d'accord, sur leur budget -parce que c'est leur budget, ce n'est pas le budget de Lille- et sont décidés à faire d'Hellemmes une ville qui va s'embellir et devenir un tout petit Paris, je ne peux qu'approuver le Maire d'Hellemmes et son Conseil Communal.

Il faut bien aussi que les plus petites communes prennent leur revanche sur les plus grandes.

Moi, je ne suis pas assez riche à Lille pour le faire, mais Hellemmes peut se le permettre. Si le Conseil Communal le décide sur ses crédits ; Hellemmes est libre de ses choix.

C'est dans le cadre d'Hellemmes qu'il faut avoir cette discussion, et pas dans le cadre de Lille.

(M. DEROISIER demande la parole).

Je ne vous avais pas vu arriver, Monsieur le Maire, mais j'étais en train de prendre la défense d'Hellemmes et de son Maire... !

M. DEROISIER - Merci, Monsieur le Maire, vous connaissez ma discréction légendaire, c'est pourquoi vous ne m'avez pas vu arriver.

Je vous renouvelle mes excuses pour ce retard. Le Conseil Général se réunissait cet après-midi, et il ne m'était pas possible d'être avec vous dès 17 heures.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur les délibérations qui vous sont proposées qui sont des délibérations d'administration courante, mais puisque l'un de nos collègues au Conseil Municipal de Lille, siègeant par ailleurs au Conseil Communal d'Hellemmes, s'est exprimé, cela m'oblige à dire une ou deux choses par rapport à son propos.

Ce que Monsieur LABBEE vous a dit, c'est qu'il habite Fives et qu'il représente les Hellemois, même s'il n'y a pas d'octroi, il y a là, c'est vrai, une anomalie de l'histoire de nos communes associées qui correspond pas tout à fait à l'esprit que nous avions souhaité mettre en oeuvre il y a vingt ans. Et je vais revenir dans un instant sur ces vingt ans.

La chose qu'il ne vous a pas dite, mes chers collègues, c'est qu'au Conseil Communal d'Hellemmes, il a voté contre cette délibération, ne voulant pas que les Hellemois bénéficient de ce dispositif que nous mettons en place. Plus exactement, vous vous êtes abstenu, vous n'avez pas voté pour. Donc, il faut tout dire quand on s'exprime.

Nous avons en effet décidé de cette politique qui s'inscrit dans la politique globale d'amélioration de la qualité de la vie à Hellemmes et en particulier de la rénovation du centre puisque, grâce à l'association, nous avons pu faire un certain nombre d'aménagements dans le centre-ville et qu'il convient d'accompagner ces aménagements qui sont de la compétence de la collectivité locale d'améliorations qui relèvent d'initiatives privées. D'où cette incitation. Mais si Monsieur LABBEE était vraiment un bon défenseur des intérêts hellemois, je voudrais le rassurer en lui disant que cela ne se fera pas au détriment des uns ou des autres, mais dans le cadre d'une politique programmée à moyen terme, et que cela sera possible parce que nous en aurons les moyens établis dans le temps.

.../...

Je voulais surtout intervenir, Monsieur le Maire, et j'en ai encore pour une minute, mes chers collègues, sur le fait que nous sommes entrés cette année dans l'année du 20ème anniversaire de l'association de nos deux communes, Lille et Hellennes.

Nous aurons, parce que vous l'avez souhaité, Monsieur le Maire, et parce que les Hellermois sont d'accord pour le faire, l'occasion au cours de cette année 1997, de manifester à plusieurs reprises cette 20ème année d'association entre Lille et Hellennes.

Nous voudrions qu'à partir de cette célébration d'un anniversaire, nous puissions aller plus loin dans la démarche de coopération intercommunale qui s'est établie et qui pourrait s'établir pourquoi pas avec d'autres, dans les mêmes termes.

Nous aurons, je le répète, l'occasion d'y revenir, mais je voulais souligner à la fois les 20 années d'association entre Lille et Hellennes et souligner qu'à travers cette association, notre commune a connu un développement qu'elle n'aurait manifestement pas pu connaître, sauf à imposer beaucoup plus lourdement les Hellermois qu'ils ne l'ont été au cours de ces vingt années écoulées.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur le Maire.

On aura l'occasion de le dire et de le redire, on se félicite de cette association entre Lille et Hellennes et on fêtera dignement cet événement, car cela a été un événement et cela le demeure.

On est d'accord pour adopter la proposition sur les façades ? (oui).

Il n'y a pas d'opposition ? (non)

Pas d'abstention ? (non)

Je vous remercie. C'est adopté.

97/66 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Prime à l'amélioration de l'habitat.

97/67 - Commune Associée d'Hellemmes - Maintien des courées - Programme 1997 d'assaissement.

Adoptés.

Chemise n° 3

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame AUBRY,

Premier Adjoint au Maire

97/68 - Quartier de Wazemmes - "Les clefs pour s'en sortir - Opération Villa Camille" - Association LES CRAIGNOS - Subvention de la Ville.

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

97/69 - Association "TRANSMODAL" - Adhésion de la Ville de Lille.

97/160 - Opération d'aménagement Souham - Avance de trésorerie à la Société EURALILLE, concessionnaire.

....

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, nous devons désigner des représentants à l'association "Transmodal". Chacun sait que le Gouvernement a décidé entre 1996 et 2005 de mettre en place 6 plateformes multimodales d'intérêt européen en France. La métropole lilloise en a proposé une pour le Nord sur le site de Dourges pour l'instant, et vous avez proposé à la Présidente de Région de constituer une association afin que l'ensemble des Collectivités locales concernées puissent défendre la plateforme multimodale de la Région Nord/Pas-de-Calais auprès du Gouvernement.

L'association "Transmodal" va donc être créée et nous devons désigner 3 représentants qui pourraient être Alain CACHEUX, Daniel ROUGERIE et moi-même comme titulaires, Messieurs CUCHEVAL et SINAGRA comme suppléants.

Je profite d'avoir la parole pour dire quelques mots sur la zone franche urbaine pour que le Conseil Municipal soit au courant des derniers développements. Je vous rappelle que cette zone franche est en application, si je puis dire, depuis le 1er janvier. Nous devons signer une convention avec l'Etat. Nous avons pour cela fait des propositions qui viennent d'avoir l'aval de Monsieur le Préfet sous réserve que nous y intégrions le Programme Local d'Habitat qu'Alain CACHEUX va présenter tout à l'heure.

Je voudrais simplement dire deux choses.

D'abord, que la Mairie de Lille a mis en place une organisation extrêmement importante pour pouvoir à la fois conseiller et aider les commerçants, les artisans et les entreprises qui sont aujourd'hui installés dans la zone franche pour qu'elles puissent connaître leurs droits, et pour les aider à réaliser et à remplir leur dossier en cas d'embauches complémentaires.

Je peux d'ores et déjà vous dire que très certainement avant l'été les 400 sites existants sur la zone franche seront visités par les services de la Municipalité. Ces entreprises ont toutes reçu un document explicatif, mais elles auront droit à une visite pour pouvoir voir les possibilités d'extension.

En ce qui concerne les "nouvelles venues" si je puis dire, nous avons mis en place une organisation qui nous permet de recevoir les entreprises, de les conseiller, de leur proposer des terrains, de les aider à mettre en place les dossiers administratifs nécessaires pour bénéficier des avantages de la zone franche, mais aussi grâce au Plan Local d'Insertion, au Pas Pour l'Emploi, et à l'A.N.P.E., de préparer les habitants de ces quartiers à remplir les postes qui vont être créés par ces entreprises.

Nous avons pour cela recensé l'ensemble du foncier disponible, aussi bien privé que public, sur l'ensemble de la zone franche pour pouvoir proposer à chaque fois le meilleur lieu aux entreprises. Nous avons quasiment terminé le recensement de l'immobilier public et privé et notre souhait est de pouvoir, à chaque fois que nous avons une demande, proposer plusieurs terrains ou plusieurs locaux aux entreprises en leur donnant aussi bien les loyers que les taxes professionnelles qu'elles auront à payer pour qu'elles aient la meilleure information possible.

Nous avons trois soucis.

....

Le premier par rapport aux entreprises. Nous sommes extrêmement attentifs à ce qu'il n'y ait pas de délocalisation et que les entreprises qui viennent s'installer en zone franche ne viennent pas d'autres lieux de la métropole lilloise.

Nous sommes extrêmement attentifs à ce qu'elles ne fassent pas mauvaise concurrence aux entreprises installées à Lille en venant bénéficier d'avantages et en les gênant.

Nous avons fixé comme objectif d'aller au-delà de la loi, car je rappelle que la loi, en contrepartie des avantages d'exonération apportés aux entreprises impose l'embauche de 20 % des habitants de la zone franche.

Nous, nous avons mis un minimum à 50 %, et je peux d'ores et déjà vous dire que dans les dossiers en cours, nous sommes plus près de 70 à 80 % que de 50 %.

Deuxièmement, nous avons des conditions quant à l'urbanisme de ces quartiers. Nous travaillons aussi bien avec Bernard ROMAN, avec Alain CACHEUX, et les trois Présidents de Conseils de Quartier, pour nous assurer que les implantations qui vont avoir lieu se feront dans les meilleures conditions possibles en terme d'aménagement urbain de ces quartiers.

C'est ainsi que nous avons déjà envisagé de faire un pôle agro-alimentaire à un endroit, un pôle automobile à un autre, en fonction des demandes qui sont faites.

Troisième remarque, nous nous rendons compte qu'il manque aujourd'hui à Lille, dans cette zone franche mais pas seulement là, des locaux de petite taille, des bureaux de 50 à 200 m², ou des ateliers de 200 à 500 m², et nous sommes en train d'étudier plusieurs projets de pépinières et d'hôtels d'entreprises à réaliser dans ces quartiers.

J'en viens, et ce sera ma dernière phrase, aux résultats. Je vous rappelle que cette zone franche est en place depuis trois mois, mais que nous n'avons pas attendu le 1er janvier pour partir en chasse d'entreprises qui remplissent les conditions dont j'ai parlé.

Nous avons d'ores et déjà 300 emplois sûrs, dont 40 correspondent à des entreprises qui sont déjà installées. Les autres sont en cours d'installation. Et nous avons aujourd'hui 600 emplois compris dans les dossiers à l'étude.

Donc, en quelque trois mois, 350 emplois sûrs et 600 dont nous sommes en train de discuter, mais il en arrive tous les jours. Tout cela pour dire que le travail qui a été réalisé notamment en amont pour faire connaître Lille et sa zone franche aux entreprises, et le travail que nous réalisons actuellement ainsi que les services qu'apporte la Ville, me paraissent devoir amener des résultats positifs dans les mois qui viennent, au-delà de ceux que nous avons déjà enregistrés.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci, madame.

Je pense que nous pouvons adopter ces rapports à l'unanimité ? (oui).

Il n'y a pas d'opposition ? (non)

Pas d'abstention ? (non).

Adoptés.

.../...

Merci.

Chemise n° 7

ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseiller municipal délégué

97/87 - Concessions, travaux de sépultures et droits divers dans les cimetières - Tarification au 1er avril 1997.

Mme. ESCANDE - Cette délibération a essentiellement pour objet de mettre la Ville en conformité avec les dernières dispositions réglementaires. C'est une première phase de réajustement puisque nous allons être contraints de nous mettre en conformité pour le 10 janvier 1998. Nous avons souhaité le faire en deux étapes.

Je voulais attirer l'attention sur le fait la délibération est très claire à ce sujet- qu'elle a obtenu l'accord et de la Commission des Finances et du Conseil Communal d'Hellemmes qui s'est réuni le 20 mars dernier.

Je ne commenterai pas davantage ce texte qui me paraît très clair, mais je voudrais simplement profiter de ce dossier pour remercier les services qui ont fait un travail considérable : un travail de recherche au niveau des textes, un travail d'enquête auprès des communes environnantes pour voir quels étaient les tarifs appliqués, et surtout un travail considérable pour tenir le plus grand compte du coût réel des travaux qui sont effectués actuellement dans les cimetières.

Les tarifs qui étaient en vigueur jusqu'ici sont, la plupart du temps, des tarifs forfaitaires qui ont peu de rapports avec le prix de revient réel.

Je voulais donc les remercier de tout le travail qu'ils ont fait à ce propos.

Monsieur le Maire - Vous êtes tout à fait sage, dès lors qu'il y a une adaptation de la loi et des augmentations, de les faire progressivement afin qu'on n'ait pas un écart à franchir qui soit dur pour un certain nombre de familles.

M. DEGREVE, vous avez une observation à faire sur cela ?

M. DEGREVE - Oui, Monsieur le Maire, pour expliquer le vote du Groupe Communiste qui s'abstiendra sur ce dossier parce que nous pensons qu'il s'agit d'une interprétation spacieuse de la loi telle qu'elle avait été formulée dans ce sens, et qui devait par ces mesures s'opposer à des formes de privatisation et de monopolisation dans le domaine qui est lié au rapport qui nous est soumis.

On arrive très exactement, de façon symétrique dans son application, et par les décrets d'application, à l'esprit même de la loi telle qu'elle avait été initiée. A cette époque, notre Groupe avait voté contre au niveau de l'Assemblée Nationale parce qu'il avait considéré que des formulations risquaient d'être dangereuses. On s'aperçoit aujourd'hui que c'est le cas.

Il y a un problème d'application de la loi, mais nous pensons que son interprétation et le rythme dans lequel on nous entraîne, sans vouloir faire la différenciation entre la partie concession et la partie services qui est à réaliser à côté, ne sont pas compatibles. C'est pour cela que nous nous abstenons sur les propositions qui sont faites ce soir.

Monsieur le Maire - Le Groupe Communiste s'abstient.

.../...

Les autres votent pour ? (oui).

Tout le monde est pour, et abstention du Groupe Communiste.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Chemise n° 10

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN
Adjoint au Maire

97/96 - Patrimoine mobilier - Convention de dépôt d'objets avec l'association diocésaine de Lille.

Adopté.

97/97 - Palais de Beaux-Arts - Plans en relief - Restauration et nettoyage - Marché - Avenant de transfert.

97/98 - Musée des Beaux-Arts - Proposition d'exposition temporaire "l'Oeuvre de Pignon".

97/99 - Musée des Beaux-Arts - Convention avec la Société des Amis des Musées de Lille.

Mme. BUFFIN - Je crois que Monsieur LESERRE a posé des questions et qu'il vaut mieux que j'y réponde, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - M. LESERRE.

M. LESERRE - Très rapidement, Monsieur le Maire.

Il y a deux ans, j'avais eu la chance d'aller à l'inauguration de l'Aéronef, et je vous avais rapporté cette phrase qui venait d'un membre éminent de votre Majorité : "c'est beau, très beau. Je ne sais pas comment on va le faire fonctionner, mais c'est très beau".

Dans deux mois, cela va être le tour du Musée des Beaux-Arts, et je vous le donne dans le mille, la phrase que nous risquons d'entendre sera celle-ci : le Musée est beau, très beau - et comment ne le serait-il pas après les centaines de millions de francs et les années de chantier qu'il a occasionnées- je ne sais pas comment on va le faire fonctionner où l'on va trouver l'argent qu'il va falloir injecter dedans, mais il est beau !

Dans votre programme municipal Monsieur Mauroy, vous aviez eu un volet culturel. Tout y passait : nouvelles écoles de musique, bibliothèques dans les quartiers, art contemporain... bref, rien n'était oublié.

Vous aviez en premier point de votre programme proposé un grand débat d'orientation sur la politique culturelle de cette ville. Cela fait deux ans, nous attendons toujours ce grand débat d'orientation parce que s'il faut multiplier les inaugurations pour dire que c'est beau mais que nous ne savons pas comment nous allons le faire fonctionner, ou alors plutôt qui il faudra sacrifier sur le plan culturel, parce qu'il ne faut pas rêver, l'argent, il faudra le prendre là où il est et faire des choix, et choisir c'est renoncer.

Donc, nous souhaitons avoir ce grand débat d'orientation. Sans vouloir faire un cours de sémantique, s'orienter, c'est fixer des pistes, des chemins. Pour l'instant, nous ne l'avons pas eu, et nous l'attendons.

.../...

Merci.

Monsieur le Maire - M. LESERRE, vous vous piquez d'être un homme cultivé, ou en tous les cas qui parle de culture, vous savez fort bien, ou alors c'est que vraiment vous n'êtes pas celui que l'on croit dans le domaine de la Culture, que cet Aéronef est vraiment la cerise sur le gâteau.

C'est un équipement tout à fait original, tout à fait dans le vent, à la mode. Si Lille veut se renouveler à côté des grandes institutions traditionnelles, des grandes institutions qui font très bien ce qu'elles font, il fallait essayer de faire quelque chose de tout à fait particulier qui intéresse les jeunes. Tous ceux qui y vont en sortent en disant que c'est formidable. Mais effectivement, pour le faire fonctionner, il faut de l'argent.

Quant au Musée des Beaux-Arts, nous nous préoccupons justement d'avoir des moyens particuliers pour pouvoir le faire fonctionner dans les meilleures conditions.

Mme BUFFIN, nous espérons avoir les crédits pour pouvoir faire fonctionner cet établissement.

Mme BUFFIN - Je veux vous répondre que vous n'avez pas d'inquiétudes à avoir pour cette année du moins puisque nous vous proposons de voter au prochain budget 4 MF pour l'ouverture du Musée, pour son fonctionnement. A cela, s'ajoutent les fluides et les personnels qui ont été recrutés. S'y ajouteront aussi des recettes propres du Palais des Beaux-Arts qui semble être très sollicité dans ces locations. Je pense que nous pourrons ainsi travailler sur un budget qui se tiendra très bien.

Par ailleurs, je voudrais parler du débat que vous réclamez. Nous en avons discuté en particulier dans les réunions du Conseil de Concertation qui sera le lieu du débat, et je pense que, très prochainement, nous vous ferons des propositions dans ce domaine.

Voilà ce que je voulais ajouter.

Monsieur le Maire - Ceux qui sont pour adopter les rapports de Madame BUFFIN le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

M. LESERRE, vous votez aussi ?

M.LESERRE - Oui, oui.

Monsieur le Maire - Très bien. Si vous êtes convaincu, c'est parfait.

Adoptés.

97/100 - Musées de Lille - Tarification des droits d'entrée et des services.

97/101 - Musée de l'Hospice Comtesse - Proposition d'exposition "L'Europe de la Dentelle" - Demande de subvention auprès de la D. R. A. C.

97/102 - Musée de l'Hospice Comtesse - Activités dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement - Convention avec la Caisse des Ecoles.

97/103 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Versement d'une somme de 10. 000 F par les Assurances Descamps d'Haussy pour la réalisation d'une nouvelle plaquette de présentation du Musée.

.../...

97/104 - Bibliothèque Municipale - Microfilmage du fonds d'images pieuses - Demande de subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

Adoptés.

97/105 - Bibliothèque Municipale - Reproductions de documents - Modification de tarifs.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

97/106 - Théâtres Municipaux - Publicité de la saison 1997/1998 - Appel d'offres - Autorisation.

97/107 - Théâtres Municipaux - Opéra - Promotion internationale - Demande de subvention dans le cadre du FEDER - Autorisation.

97/108 - Théâtres Municipaux - Saison 1997/1998 - Locations de salles - Revalorisation des tarifs.

97/109 - Théâtres Municipaux - Tournage à l'Opéra de séquences du film "C'est la tangente que je préfère" - Heures supplémentaires effectuées par le personnel municipal - Remise gracieuse.

97/110 - Théâtres Municipaux - Opéra - Organisation de Master-Class et d'actions pédagogiques - Demande de subventions à la DRAC - Autorisation.

97/162 - Concession du restaurant et du salon de thé au Musée des Beaux-Arts - Attribution.

Adoptés.

Chemise n° 19

TOURISME

Rapporteur : Madame DAVIDT.
Adjoint au Maire

97/154 - Adhésion à l'A. F. I. T. Agence Française de l'Ingénierie Touristique.

Adopté.

97/155 - Instauration de la taxe de séjour.

Mme. DAVIDT - Monsieur le Maire, chers collègues, on n'a pas souvent parlé du Tourisme en Conseil Municipal de Lille, non par désintérêt, j'en suis convaincue, mais peut-être parce que nos Conseils traitent souvent de dossiers lourds se rapportant à la gestion de notre Ville, développement économique, politique des quartiers, politique sociale, politique culturelle, etc., et que le Tourisme, pendant un temps, a pu apparaître comme une délégation d'accompagnement.

Peut-être aussi parce que l'Office du Tourisme qui est l'instrument privilégié de la mise en oeuvre de la Politique municipale, a oeuvré discrètement, mais efficacement, depuis de longues années, pour promouvoir notre attrait touristique avec tous ceux qui croyaient en Lille, en sa reconversion, en sa beauté. Et il faut remercier tous ceux qui y ont cru avant l'heure.

Ce travail est unanimement reconnu sur le plan local mais aussi national, et je veux rendre hommage à l'action de mes prédécesseurs, dont celle du Recteur DEBEYRE, et de notre ancien collègue Jean DELANNOY, qui est toujours Président de l'Office du Tourisme et qui sont tous deux dans cette salle.

.../...

Peut-être enfin n'a-t-on pas souvent évoqué cette discipline en ce lieu parce que la réalité de Lille, ville touristique, est une réalité récente. Elle est le fruit de la métamorphose de Lille, de sa vocation retrouvée de carrefour de communication, de la restauration de son patrimoine et des diverses politiques culturelles, environnement, etc. mises en place au niveau municipal.

Aujourd'hui, nous lisons partout que l'image touristique de Lille est bonne, tant sa fréquentation s'est amplifiée et diversifiée, et tant l'offre touristique s'est accentuée.

Je ferai par exemple référence aux opérations d'accueil de Belges, à Lille l'été dernier, ou encore au succès de la première ouverture de l'auberge de jeunesse.

Les analyses dont nous disposons prévoient une accentuation de ce mouvement avec, en particulier, l'augmentation progressive des flux de voyageurs amenés par Euralille, l'existence des flux touristiques restant à capter dans toute l'Europe du Nord, et enfin le succès quasi assuré et tant attendu de notre nouveau musée des Beaux-Arts.

Déléguée au Tourisme depuis un an et demi j'ai pris conscience de deux réalités.

La première, c'est que Lille avait changé de vitesse et allait poursuivre ce mouvement dans la prochaine décennie. Une évolution qui concerne Lille-Métropole, c'est-à-dire une agglomération de plus d'un million d'habitants et dont les effets ne pourront pas peser durablement sur le seul contribuable lillois.

Notre Office supporte en effet, comme c'est le cas dans bien d'autres domaines de la vie municipale, des charges de centralité importantes, et mène une action dont les retombées dépassent largement les frontières de Lille intra-muros.

La seconde réalité que j'ai pu mesurer est celle du poids économique de l'activité touristique qui est aujourd'hui le premier secteur régional créateur d'emplois, et particulièrement en matière de tourisme urbain. Cette activité concerne 51 000 emplois dans la région, et crée 600 emplois nouveaux par an.

Le constat est donc que Lille a changé et que ce dynamisme peut être créateur d'activités.

Nous avons donc, je le pense, le devoir collectif d'accompagner ce changement de vitesse par une politique touristique à la hauteur de nos ambitions pour Lille-Métropole parce que, effectivement, c'est à ce niveau-là que se situe le problème, et en tenant compte de son nouveau rayonnement national et international.

Au moment où nous venons de vivre la fabuleuse aventure de notre candidature à l'organisation des Jeux Olympiques de 2004, ce qui nous a permis de rassembler les énergies au niveau métropolitain, et de mesurer l'impact promotionnel qui avait découlé de cette démarche, nous ne devons pas laisser retomber le souffle qui a conduit notre action, ces derniers mois.

A côté de beaucoup d'autres projets qui pourront nous permettre de rebondir, la mise en oeuvre d'une politique touristique ambitieuse tant à Lille que dans les autres villes de la Communauté Urbaine serait un excellent moyen de continuer à valoriser notre image, à renforcer notre attractivité économique et touristique, deux aspects qui sont très étroitement liés.

Il me semble important de garder le message d'unité et de cohésion nécessaire à la promotion, ce que tous mes partenaires touristiques et moi-même appelons désormais la destination Lille. "DESTINATION LILLE"

.../...

Nous y oeuvrons depuis plusieurs mois dans des directions que je ne ferai que citer aujourd'hui.

D'abord, nous recherchons une définition d'une nouvelle politique touristique lilloise, et cette réflexion sera menée dans les mois à venir en liaison étroite avec le Conseil Communal de Concertation.

Nous étudions un redimensionnement du message touristique lillois en recherchant notamment des points d'appui métropolitains. Ensuite, nous travaillons à la redéfinition et à l'harmonisation de l'action des structures à vocation touristique, celles de l'Office du Tourisme bien sûr, mais de Lille Grand-Palais également.

Enfin, nous recherchons de nouveaux moyens de financement, municipaux, communautaires, et de nouveaux partenariats avec nos alliés habituels pour le tourisme, par exemple la Chambre de Commerce, les hôteliers, les commerçants, et bien d'autres corporations.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la délibération que je propose au vote du Conseil Municipal d'aujourd'hui visant à autoriser le Maire de Lille à mettre en place une taxe de séjour dans notre ville à compter du 1er janvier 1998.

Le détail de cette taxe vous est donné dans le texte de cette délibération, mais je le résume.

Il s'agit d'une recette qui est prévue par la loi et dont l'affectation doit être exclusivement touristique. Cette recette est aujourd'hui mise en place dans plus de 1 000 villes de France. Les hôteliers sont en général réticents face à cette taxe nouvelle bien qu'elle soit payée par le touriste et qu'elle soit minime. "Elle est comprise entre 1 franc et 5 francs par nuitée".

C'est ce qui m'a conduite à mener une concertation de plusieurs mois sur ce sujet avec cette profession, et je l'ai fait par l'intermédiaire de ses représentants de cette corporation au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme.

Nous n'avons pas voulu en effet -et Monsieur le Maire partageait cet avis- imposer cette mesure comme cela est tout à fait possible, nous avons souhaité la négocier. Aujourd'hui, j'ai l'assurance que, majoritairement -il reste peut-être quelques hôteliers qui ne sont pas convaincus- cette perspective est acceptée -j'ai reçu une lettre récemment du club hôtelier en ce sens- contre l'engagement d'une réelle utilisation de ces sommes pour la promotion du tourisme lillois.

Au nom du Conseil Municipal bien sûr, j'ai pris ces engagements.

L'ensemble de nos discussions ont été guidées en permanence par notre ambition pour Lille qui sous entend de favoriser tout ce qui peut contribuer au classement de Lille, ville touristique, et d'attirer chez nous une nouvelle clientèle.

Chacun est convaincu qu'il faut en finir définitivement avec les vieux clichés qui ont si souvent pénalisé notre région au profit d'une nouvelle image de Lille et du Nord. Car il faut le savoir, nos habitants sont fiers de leur ville et fiers de leur région.

Les hôteliers comme toutes les forces vives de la région sont convaincus aujourd'hui que le tourisme peut être l'un des plus grands vecteurs de promotion du devenir lillois. Les hôteliers ont ainsi accepté de montrer l'exemple dans leur grande majorité. Je veux les en remercier très chaleureusement pour Lille et pour notre ambition collective.

.../...

Vous comprendrez qu'il m'était impossible de ne pas souligner auprès de notre Conseil cette étape importante de notre politique touristique. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup, Madame DAVIDT.

Mme DANGREAUX.

Mme DANGREAUX - Monsieur le Maire , chers collègues, je me réjouis de constater le désir de la ville de changer de vitesse pour parvenir à la "destination Lille, ville touristique" que préconise Madame DAVIDT.

Comme vous le souligniez, les J.O. ont été une opportunité exceptionnelle et il nous appartient de ne pas laisser retomber le soufflet. Le temps presse.

Sans doute, Monsieur le Maire, avez-vous enfin saisi les enjeux que représente le tourisme, secteur économique en plein développement, avec des conséquences sur l'emploi qui sont loin d'être négligeables. Mais je ne suis pas convaincu que Madame DAVIDT, malgré toute sa bonne volonté, ait les moyens suffisants pour répondre à une politique à la hauteur de vos ambitions.

En effet, le tourisme urbain de court séjour est de plus en plus demandé. Vous le savez comme moi, 26 millions de personnes transitent chaque année par la région, soit 52 millions d'allers et retours, soit l'équivalent de la population française.

Quels sont les moyens que propose la Ville face à cette manne touristique ?

Aujourd'hui, ils sont tout entiers, à 50 000 F près, consacrés à l'office du Tourisme de Lille qui accomplit un travail exemplaire avec des bouts de chandelle et un personnel minimum, mais avec un dynamisme et une efficacité hors pair, chacun le reconnaît.

Donc, la Ville verse chaque année à l'Office du Tourisme une subvention et ce dans le cadre de ses missions de service public qui sont l'accueil et les renseignements demandés par les visiteurs.

Or, que constate-t-on ?

En 1994 et 1995, cette subvention était de 2,3 MF.

En 1996, elle a été revue à la baisse, 2,1 MF.

Et en 1997, elle sera du même montant. Et ce en francs constants, la baisse en valeur relative est donc réelle.

De plus, l'office n'a jamais de certitude pour les années suivantes, faute d'une convention qui pourrait pour le moins être triennale.

Donc, malgré toute sa bonne volonté et compte tenu de la notoriété grandissante de la Ville, l'Office, non seulement ne peut plus répondre à l'ensemble de ses missions, mais il accuse un déficit pour 1996 de 625 000 F.

J'attire l'attention de mes collègues sur deux ou trois chiffres.

.../...

Le chiffre d'affaires de l'Office de Tourisme est de 6 MF. La subvention annuelle versée par la Ville représente donc un peu plus du tiers du budget, alors que la moyenne nationale pour des villes équivalentes est de 65 %.

La subvention correspond à 13 F par Lillois alors que la moyenne nationale pour des villes qui ont un Office du Tourisme 4 étoiles comme le nôtre est de 36 F.

Et que prévoit le budget prévisionnel 1997 ? Malgré des grignotages sur des dépenses qui m'apparaissent toutefois incompressibles, un nouveau déficit de 665 000 F.

Les deux déficits cumulés de 1996 et 1997 vont donc atteindre 1,2 MF ou plutôt 1,4 MF.

Face à cela, que nous proposez-vous cette année ? L'instauration d'une taxe de séjour qui sera perçue par les hôteliers sur les touristes. La Ville encaissera les recettes et, dites-vous, les affectera ensuite intégralement aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

J'ose croire à l'engagement de Madame DAVIDT et au vôtre sur ce point, même si je ne puis m'empêcher de penser que la tentation est grande de combler le déficit avec les sommes récoltées.

De plus, cette taxe n'a pu être négociée qu'à partir de janvier 1998, sans qu'on ait pu d'ailleurs chiffrer son rapport. Entre 1 MF et 2 MF, m'a-t-on dit. Mais qu'arrivera-t-il en 1997, année après J.O. je vous le rappelle ?

Je sais bien que, par cette délibération, vous abordez d'autres solutions, notamment le classement de la ville en station de tourisme qui apporterait une notoriété nationale et internationale certaine, mais qui apporterait également l'autorisation pour les commerces en secteur touristique d'ouvrir le dimanche.

Je me garderai bien d'ouvrir ici un débat qui touche de près à la vie de plusieurs centaines de Lillois, je laisserai plutôt ce soin à Monsieur FALISE au sein du Conseil Communal de Concertation, car s'il n'est pas mené dans la plus grande transparence, c'est une mini bombe à retardement qui vous sautera à la figure. Mais je ferme la parenthèse.

Monsieur le Maire - Je ne sais pas pourquoi vous liez cela au tourisme et au fait que Lille soit une ville touristique, ne faites pas de procès d'intention.

Mme DANGRÉAUX - Vous parlez du classement de Lille en ville touristique, M. le Maire . . .

Monsieur le Maire - C'est une bonne chose ! Mais vous venez parler de l'ouverture le dimanche des commerces, c'est autre chose ! J'ai souhaité qu'il y ait une concertation sur ce plan-là, personne n'a décidé qu'on ferait les choses d'une façon unilatérale.

Mme DANGRÉAUX - J'en prends acte, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - D'ailleurs, nous avons un Conseil justement pour cela, et Monsieur FALISE, le moment venu, organisera le débat.

Mme DANGRÉAUX - Nous en prenons acte.

Deuxième solution que vous proposez . . .

.../...

Monsieur le Maire - Madame DANGRÉAUX, vous dépassiez vos 3 minutes . . .

Mme DANGRÉAUX - Je ne m'éloigne pas de la délibération.

Vous proposez une "appréhension" du tourisme -c'est le terme qui est employé- à l'échelle métropolitaine. Il y a des années que notre Groupe préconise un Office de Tourisme métropolitain ou, pour le moins, des moyens techniques et financiers communs. Ceci pour deux raisons.

La première, effectivement, est que la Ville ne peut pas supporter seule les charges de centralité. La deuxième est que le touriste, par nature, voyage, et nous pensons qu'une réelle prise en compte de ce secteur économique ne peut profiter qu'à nos voisins tant du versant Nord-Est que des autres zones communautaires.

Vous savez par ailleurs que c'est la condition sine qua non que la Chambre de Commerce pose à sa participation financière.

Mais au passage, je tiens à dire à mes collègues que, faute de cet accord cette année, la Chambre a, dès cette année, annulé la subvention de 250. 000 F qu'elle versait à l'office.

Là encore, je veux bien prendre acte de la volonté de Madame DAVIDT de convaincre le Président de Lille-Métropole que vous êtes d'envisager cette solution métropolitaine.

Admettons qu'elle soit acceptée par les Conseillers communautaires, elle ne suffira pas, à mon avis, M. le Maire, à faire passer Lille à la très grande vitesse touristique. Il faut en effet y ajouter une réelle volonté que je ne sens pas forcément chez vous, malgré les déclarations que vous avez faites.

Je ne serai pas très longue, mais je citerai quand même la signalétique des hôtels qui, à force d'être repoussée, risque d'attendre encore le retour de la taxe de séjour de 1998.

L'accueil -première condition d'un tourisme harmonieux- reste déficient dans bien des points, et notamment à Euralille où, faute d'un véritable centre d'accueil, on pourrait pour le moins prévoir une borne multimédia. Et je persiste à réclamer un mobilier urbain -c'est une opinion personnelle- ne serait-ce que des bancs pour que les touristes puissent s'asseoir.

Deux mots sur le Palais des Congrès qui, au lieu d'être la locomotive annoncée, a conduit à un désastre financier. mais toujours sans Directeur, il semble toutefois se remettre en marche sous la houlette de Madame DA SILVA. . .

Monsieur le Maire - Ecoutez, les minutes passent, et vous dites les choses d'une façon approximative . . . Vous parlez de "désastre financier" . . .

Mme DANGRÉAUX - Les chiffres sont là, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire - Oui, ils sont là ! mais dites-les !

Vous connaissez les déficits des autres Palais des Congrès et du nôtre ? on s'est amusé à parler de déficit alors qu'il s'agissait d'une avance de la Ville ! Alors, n'exagérons rien ! Je salue les efforts de Madame DA SILVA qui fait de notre Palais des Congrès un de ceux qui sont les plus et les mieux fréquentés. Et vous verrez que si on s'applique comme elle le fait, on obtiendra de grands résultats !

Je me demande quel commerçant met son enseigne, ouvre son commerce, et connaît immédiatement la grande réussite !

Oui, il faut du temps, et justement on s'y applique ! Et les résultats qui sont obtenus sont de bons résultats !

J'ai participé à la soirée pour les beffrois d'or, et tout le monde était satisfait ! Heureusement que Lille a cela ! Vous ne parlez pas de l'essentiel, c'est-à-dire de l'argent qui est transféré de ce Palais des Congrès à tous les commerçants de la ville ! Jamais ils n'ont gagné autant d'argent avec ce que nous faisons dans la ville ! Vous le savez bien ! Alors, parlez-en ! C'est normal de leur demander une redevance compte tenu de ce que nous faisons. Et c'est normal que dans le domaine du tourisme, on ait un petit déficit.

Ceux qui font des choses ne mènent pas leurs affaires à la papa avec toujours un petit report à faire sur l'année suivante. C'est la preuve qu'on vit à Lille et qu'on est en expansion.

D'ailleurs, vous prenez beaucoup de plaisir à participer à toutes ces activités, et je ne sais pas pourquoi vous critiquez comme cela.

Mme DANGRÉAUX - Je ne critique pas du tout la gestion de Madame DA SILVA. Au contraire, j'ai bien tenu à dire que je reconnaissais son désir de bien faire les choses.

Enfin, Monsieur le Maire, dernière chose, en ce qui concerne l'animation que vous proposez . . .

Monsieur le Maire - Ce n'est pas terminé. . . ?

Mme DANGRÉAUX - Madame DAVIDT l'a dit elle-même, le tourisme n'est jamais abordé en Conseil Municipal. C'est la première fois depuis dix-huit mois qu'il l'est !

Alors, laissez-moi cinq minutes pour m'exprimer et donner mon avis sur des solutions qui pourraient être préconisées, notamment sur l'animation de la ville, le week-end et pendant les vacances.

Monsieur le Maire - Respectez votre temps ! Vous êtes trop longue ! Maintenant, vous parlez de l'animation de la ville, etc. . .

Le tourisme n'est jamais traité ! Madame DAVIDT avait le dossier 19, cela devait être une des dernières interventions, et c'est justement parce que j'y attache de l'importance qu'il est passé avant même le budget ! Et elle a fait une intervention qui était tout à l'honneur de ses prédécesseurs et d'elle-même !

Mme DANGRÉAUX - Monsieur le Maire, je veux simplement compléter en apportant d'autres solutions et dire que notre Groupe est prêt à coopérer pour trouver des animations le week-end et pendant les vacances.

Je donnerai simplement deux chiffres, Monsieur le Maire, et je m'arrêterai là.

Il est tout de même intéressant de savoir que le taux d'occupation des hôtels de la métropole est de 85% en semaine au mois de mai et de 25% un week-end du mois d'août. Il y a de quoi se poser des questions !

.../...

Monsieur le Maire - Chère Madame, vous permettez ! Tout à l'heure, vous faisiez une charge pour dire qu'il ne devait pas y avoir d'activité le dimanche et maintenant vous dites que cela ne va pas, que les hôtels font 85% en semaine et 25% seulement le dimanche ! Si vous étiez en harmonie avec vous-même, vous ne diriez pas une contradiction aussi flagrante en Conseil Municipal !

En tous cas, c'est bien un sujet de réflexion qui sera discuté lorsque Monsieur FALISE mettra cette question là à l'ordre du jour.

Mme DANGRÉAUX - Vous voyez que mes propositions ne sont pas si mauvaises.

Monsieur le Maire, encore une suggestion. . .

Monsieur le Maire - C'est un roman fleuve que vous nous faites ce soir. . .

Mme DANGRÉAUX - Faute d'une quote-part que la Ville ne présente pas à la Commission Européenne à l'heure actuelle, faute de crédits, elle perd, permettez-moi de le dire, des millions de crédits FEDER.

Voilà, j'ai un peu fait le tour des suggestions que j'avais à faire pour une politique touristique ambitieuse. Bien sûr, Monsieur le Maire, nous voterons l'instauration de cette taxe de séjour car elle est un des aiguillages qui nous conduira à la "Destination Lille" mais nous pouvons regretter que la construction n'aille pas plus vite car, à cette vitesse, le tourisme lillois ne fonctionnera vraiment qu'en l'an 2000.

Monsieur le Maire - Vous êtes bien sympathique, mais Madame DAVIDT a parlé 9 minutes et vous 10 minutes 15 !

Mme DAVIDT demande à vous répondre, mais on fait vite . . .

Mme DAVIDT - Merci, Monsieur le Maire. Pas très longtemps, mais je ne peux pas laisser dire ce qui s'est dit sans répondre. J'ai donné la semaine dernière en Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme un certain nombre d'arguments qui sont aujourd'hui présentés en négatif alors que j'avais donné toutes les précisions pour expliquer qu'il s'agissait d'objectifs à atteindre.

Je voudrais les redonner ici très rapidement.

En ce qui concerne le déficit de l'Office du Tourisme, c'est vrai qu'en 1996 et en 1997, il y aura deux fois 600. 000 F de déficit.

Nous avons non pas voulu colmater artificiellement ce déficit, mais bien proposer d'ici la fin de l'année une nouvelle politique de redimensionnement de notre action, et c'est en parfaite concertation avec Monsieur Bernard ROMAN et Monsieur Régis CAILLAU qui suivent ces orientations, que nous avons décidé de laisser ces déficits apparents pour bien montrer qu'il y avait un changement de vitesse à prendre en compte. Je pense que si je m'étais battue avec toute mon énergie, Monsieur ROMAN aurait fini par céder. . .

(rires)

. . . et m'aurait donné 600. 000 F, pour régler ponctuellement ce problème mais ce n'était pas le but de l'opération. Le but était de changer d'échelle et de politique touristique et de trouver des solutions durables.

..../....

Nous avons proposé de faire des efforts nouveaux au niveau des Lillois. Nous reverrons au niveau du budget supplémentaire la manière dont nous comblerons le déficit qui restera. C'est un engagement que j'ai pris au nom de la Ville.

En ce qui concerne la taxe de séjour, j'ai pris un certain nombre d'engagements face aux hôteliers, à savoir qu'elle ne servirait jamais à compenser le déficit de l'Office du Tourisme, (nous en faisons notre affaire), qu'elle serait réaffectée à l'action touristique, et qu'en plus, nous maintiendrions la subvention de l'Office du Tourisme au même niveau durant tout le mandat.

Sur le plan de la Communauté, je pense avoir eu des accords de principe pour essayer d'avoir quelques moyens communs qui pourront déjà être donnés sur le budget 1997. La négociation reste à mener d'ici la fin de l'année.

Ces moyens, au départ, seront sans doute symboliques, mais ils correspondent à la volonté de la Chambre de Commerce de donner plus, mais pour tout le monde, et donc de situer son action au niveau métropolitain. Je pense que le Président de Lille-Métropole qui est là aujourd'hui ne s'opposera pas à ce mouvement qui correspond à l'intérêt de tous.

Ensuite, peut-être qu'un jour les commerçants décideront-ils d'ouvrir le dimanche si notre ville est classée ville touristique, mais à entendre Madame DANGRÉAUX, on dirait qu'elle ne souhaite pas que notre ville soit classée ville touristique. Moi, je le souhaite très vivement, même si voir grand a un certain nombre d'implications.

Il faut rappeler qu'en 1946, cette appellation "ville touristique", nous a été supprimée parce que nous n'avions pas voulu instaurer cette taxe. Nous ne sommes plus en 1946, et nous devons aborder l'an 2000 en jouant dans la cour des grands, et notre candidature aux Jeux olympiques a montré que l'on pouvait le faire.

Un petit mot sur la signalétique des hôtels Les hôteliers souhaitent que ce soit le premier retour de la taxe de séjour, et je pense que nous pouvons négocier en ce sens. Une signalétique qui, dans le système actuel, était réservée aux hôtels qui acceptaient de payer, et qui, demain, sera une signalétique pour tous, démocratisée, pour le plus grand bien de nos congressistes et de nos touristes.

Monsieur le Maire - Très bien.

Mme DA SILVA, vous voulez dire un mot ? C'est le jour.

Mme DA SILVA - je vais répondre à Madame DANGRÉAUX en lui donnant quelques chiffres. Je ne sais pas si elle les connaît, mais en deux ans, Lille Grand-Palais a accueilli 1.800.000 visiteurs, a fait un chiffre d'affaires de plus de 110 MF, ce qui a généré en retombées économiques dans la ville 400 MF, pour un déficit qui aujourd'hui, correspond uniquement à la redevance qui devait être versée à la Ville et aux travaux de renouvellement. Je trouve que nous n'avons pas à rougir, et notre Palais des Congrès est parmi les meilleurs de France.

(applaudissements)

Monsieur le Maire - merci.

Vous allez adopter un rapport qui est excellent. Je salue d'ailleurs celui qui était l'Adjoint au Tourisme, Monsieur DELANNOY qui a précédé Madame DAVIDT.

.../...

A propos de la taxe, vous savez qu'on ne peut pas être une ville touristique si on ne lève pas cette taxe. Donc, il faut faire les deux, espérer être une ville touristique et lever la taxe.

Ceux qui sont d'accord pour prendre la décision de lever cette taxe et voter le rapport le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal

Bravo, Madame DANGRÉAUX, cela prouve que vous n'avez ni regrets, ni rancune. C'est parfait.

C'est donc adopté à l'unanimité, avec une contestation pourtant forte, mais quand même l'unanimité. C'est l'anticipation d'un Conseil Municipal parfait.

Nous en avons terminé avec le tourisme, et nous allons aborder le budget avec Monsieur ROMAN.

Donner à la Ville un budget est l'acte le plus important que nous puissions faire au cours d'une année, et c'est Monsieur ROMAN qui va nous le présenter.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur ROMAN
Adjoint au Maire

FINANCES

97/70 - Budget Primitif 1997 - Section d'Investissement - Autorisation de programmes et crédits de paiement.

97/71 - Budget Primitif 1997.

97/72 - Budget Primitif 1997 - Fiscalité directe locale - Vote des taux.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais tenter de présenter assez rapidement les principaux éléments de ce budget afin de laisser la place au débat, et je reprendrai peut-être la parole à la fin de notre échange pour apporter les compléments.

Ce budget 1997 se présente sous 4 axes qui en constituent le chapeau.

Le premier de ces axes, c'est le fait que, pour la première fois, nous allons voter ce budget sous une nouvelle procédure comptable dont on a parlé à de nombreuses reprises, qui peut apparaître un peu technique sinon technocrate, mais qui en fait met fin à trente deux ans d'une histoire comptable des collectivités territoriales. Toutes les Villes, tous les Départements, toutes les Régions sont aujourd'hui amenés pour le budget 1997 à adopter cette nouvelle procédure comptable qui rappelle beaucoup plus le mode de comptabilité des entreprises que l'ancien mode de comptabilité des Collectivités.

C'est une nouvelle présentation, ce sont aussi de nouvelles règles. Des règles de sincérité, non pas que les budgets précédents n'étaient pas sincères, mais la procédure M.14 nous oblige à inscrire dans l'exercice, à rattacher à l'exercice, toutes les charges et toutes les recettes de l'exercice, ce qui veut dire en comptabilité familiale que lorsqu'on consomme de l'électricité au dernier trimestre de l'année, on reçoit la facture au premier trimestre de l'année suivante, et que là nous serons obligés d'inscrire la consommation dans nos documents budgétaires jusqu'au 31 décembre de l'année.

.../...

Une transparence nouvelle aussi dans l'affichage de ces budgets dans la mesure où nous avons choisi de proposer le vote du budget par nature, alors que nous avions le choix entre le vote par nature et le vote par fonction. Les documents budgétaires feront apparaître non seulement les enveloppes globales, mais aussi les affectations de ces enveloppes aux différentes fonctions.

Pour illustrer mon propos, nous voterons par nature une masse de personnel, mais nous retrouverons par fonction l'affectation de cette masse de personnel aux différentes fonctions qui sont celles de la Ville, les Affaires Scolaires, la Culture, le Sport, et donc nous aurons une lisibilité qui pourra nous permettre en terme de gestion d'aller beaucoup plus rapidement que nous ne l'avons fait jusqu'à présent sur une comptabilité analytique, ce qui est un outil essentiel pour une bonne gestion.

Deuxième axe : ce budget est le deuxième budget du mandat qui enchaîne sur le programme municipal et respecte les engagements que nous avons pris.

Ce budget, deuxième budget du mandat municipal, est aussi un budget qui est contraint par la politique de dotation de l'Etat. J'y reviendrai en illustrant mon propos par des chiffres dans un instant, mais il est clair que le désengagement de l'Etat que j'ai eu l'occasion de dénoncer depuis plusieurs années, notamment sur les concours tels que la Dotation Globale de Fonctionnement qui constitue 90% des dotations de l'Etat, n'évolue pas aujourd'hui comme l'inflation, et qu'il pénalise gravement l'équilibre des budgets des collectivités territoriales.

Dernier élément dans ce deuxième axe, c'est un budget qui est présenté pour la deuxième fois en autorisations de programme et en crédits de paiement. Troisième élément constitutif du chapeau, sur l'investissement, ce budget dégage 3 directions essentielles.

La première, c'est la terminaison des grands chantiers, le Musée des Beaux-Arts, les équipements universitaires.

La deuxième, et là nous entrons de plain-pied dans une mutation de notre orientation budgétaire pour dire que jusqu'à présent nous avions mis l'accent sur un budget de la Ville de Lille, et que nous mettons beaucoup plus l'accent sur un budget des Lillois aujourd'hui avec l'initialisation d'un certain nombre d'équipements de quartiers, de nombreux équipements qui sont engagés à l'occasion de ce budget 1997.

La troisième, avec un effort tout à fait sensible sur la maintenance et sur la mise en sécurité de l'ensemble des équipements publics qui relèvent des compétences de la Ville.

Et enfin, quatrième axe, ce budget consacre pour la quatrième année consécutive en matière de fonctionnement les priorités que nous nous sommes données :

- l'emploi et l'insertion,**
- la politique de prévention et de lutte contre la toxicomanie,**
- la politique de petite enfance,**
- et la politique sociale au sens large du terme je veux dire sociale et d'animation urbaine, dans l'ensemble des quartiers de la Ville.**

Au-delà de ces quatre axes, quelques chiffres-clés, et j'en donnerai assez peu :

Le budget global de la Ville est de 1 milliard 613 millions contre 1 milliard 594 millions en 1996. C'est une évolution faible, mais qui correspond aux orientations que je viens de mentionner.

....

En investissement 365MF contre 368 MF en 1996, c'est-à-dire à peu près le même niveau d'investissement.

En fonctionnement : une évolution de 3,3% de la dépense publique, puisque la section de fonctionnement, en mouvements réels, couvre 1 milliard 247 millions contre 1 milliard 226 millions en 1996.

Dans les chiffres-clés, vous me permettrez de mentionner le montant de l'emprunt, puisque nous proposons 120 MF d'emprunt pour financer partiellement notre section d'investissement. 120 MF d'emprunt, c'est du même ordre que ce que nous avons fait en 1996, et c'est trois fois moins -et même trois fois et demie moins- que ce que nous avions fait durant certaines années du mandat précédent.

C'est dire que nous continuons notre politique de désendettement de la ville qui se ponctue d'ailleurs cette année pour la première fois par une baisse de l'annuité de la dette, puisque le montant du remboursement de l'annuité de la dette que nous allons devoir rembourser en 1997 sera, pour la première année, inférieure à celle de l'année dernière, - 2,2%.

Une dépense publique qui évolue de 3,31%.

Des concours de l'Etat qui évoluent de 0,70 à 0,80%.

Des frais de personnel qui évoluent de 3,02%.

Une annuité de la dette qui diminue de 2,20%.

Et une proposition d'équilibre budgétaire qui se situe à une évolution des taux de 5,40%.

Pourquoi en arrivons-nous à cette équation budgétaire et fiscale de 5,40% ? Parce que les conditions de l'équilibre budgétaire sont difficiles.

J'évoquais les concours de l'Etat. Pour que nous n'ayons pas de fausse querelle sur les chiffres, j'ai fait diffuser les chiffres qui sont ceux du Trésor Public et pas ceux de la Ville de Lille sur les concours de l'Etat.

Ce que l'on peut constater sur cette année 96/97, c'est une évolution qui se situe à un peu moins de 0,80% pour une inflation qui est officiellement à 2%.

Ce que l'on peut constater -fait plus grave- de 93 à 97, c'est, alors que le budget de la Ville a augmenté de 22%, alors que le budget de l'Etat a augmenté de 24% durant cette période, les concours de l'Etat aux Collectivités territoriales et à la Ville de Lille en particulier n'ont augmenté que de 10%.

Ce qui veut dire qu'en quatre exercices, le différentiel entre la participation de l'Etat à la vie de la Collectivité, et l'évolution normale de la vie de la collectivité, qui est même un peu inférieure à l'évolution du rythme de vie de l'Etat, donc qui n'est pas excessive, a marqué un différentiel de plus de 12%.

Ce sont les chiffres qui le disent.

Et lorsqu'on accumule les manques à gagner au niveau des dotations de l'Etat, naturellement, il y a des marges qui se creusent, dont le seul moyen de les compenser est de faire appel à la fiscalité.

.../...

Deuxième élément qui a rendu difficile l'équilibre budgétaire, mais cela est vrai pour toutes les Collectivités, même si certaines ont souhaité s'exonérer de la mise en place de la M. 14 en 1997 car elles étaient incapables de l'assumer, c'est l'application de la M. 14 qui nous oblige -et je crois que c'est une bonne chose mais pour l'avenir car, cette année, cela nous pose un problème- à payer 5 trimestres d'E.D.F. et donc à inscrire 5 trimestres d'E.D.F. dans le budget de la Ville.

Cela fait un différentiel d'environ 5 MF sur les dépenses de fluides. 5 MF sur les autres dépenses que nous devons rattacher à l'exercice, et là aussi, une dizaine de millions de francs, au-delà des 4,5 MF de manque à gagner de la dotation de l'Etat. Si cela se cumule, on est à un peu plus de 2 points de fiscalité, ce qui explique en gros les 5,4% auxquels nous arrivons.

Au-delà de cela, ce que je veux dire, c'est que ce budget consacre les objectifs de la politique budgétaire de la Ville de Lille.

Le désendettement de la Ville de Lille après l'effort important qui a été réalisé dans le précédent mandat, avec une baisse de l'annuité et un montant des emprunts qui restent au niveau qui permet de maintenir une annuité de la dette qui sera en baisse dans les années futures.

Une politique fiscale que nous avons définie dès le début du mandat en disant que, partant d'un niveau assez élevé après une pause fiscale de huit ans, 9,8% l'année dernière, nous descendrions en deux exercices au niveau de l'inflation. C'est ce que nous faisons avec le plan intermédiaire à 5,4% cette année.

Et enfin, un enrichissement de la Ville qui est tout à fait indispensable et qui illustre les propos qu'évoquait Martine AUBRY tout à l'heure par rapport au développement que nous pouvons envisager non seulement dans les zones qui sont des zones à développement presque naturelles comme Euralille ou Eurasanté, mais aussi dans les quartiers de la Ville comme ceux qui sont concernés par la zone franche, un enrichissement de la ville dont je veux vous dire -j'ai donné les chiffres tout à l'heure sur 93-97- que nous étions à 22% sur l'évolution du budget de la Ville. Si on cumule ce qu'a été l'enrichissement des bases fiscales de la Ville durant cette période, on est à 21%, donc on a une dépense publique à Lille qui a suivi le niveau d'évolution de l'enrichissement de la Ville.

Quelques illustrations sur le budget d'investissement et le budget de fonctionnement.

Sur l'investissement, je vous le disais, une section d'investissement qui, globalement, dégage des capacités d'opérations pour 169 MF de crédits de paiement qui permettent trois éléments :

1) Terminer les grands chantiers.

Le Musée des Beaux-Arts : 43 MF dont 27 MF de subvention.

Lille Grand-Palais : 12 MF.

Les équipements universitaires ou scolaires, l'I. A. E. , le lycée Montebello, pour 3 MF environ.

L'auberge de jeunesse, grand équipement central à Lille, qui contribue au développement touristique de la ville de Lille, comme y contribuent le Palais des Beaux-Arts et Lille Grand-Palais, sur différents secteurs. On ne peut pas limiter la vision du développement touristique de la ville au seul budget de l'Office du Tourisme. Il faut bien sûr l'intégrer dans une politique globale qui fait, par exemple, que nous venons de nous payer pour quelques dizaines de millions de francs une campagne de communication planétaire qui, si nous avions voulu la payer nous-mêmes, nous aurait sans doute coûté 20 ou 30 fois plus cher simplement en achat d'espaces.

.../...

Je veux dire que tout cela contribue au développement de la ville et au développement touristique de la ville.

Donc, premier élément : les grands projets.

Deuxième élément, sur l'investissement, je vous le disais tout à l'heure, la multiplication des initiatives sur des équipements de quartier. Quasiment tous les quartiers sont concernés. Je les cite rapidement :

- salle polyvalente aux Bois-Blancs

- Centre de la Petite Enfance au Faubourg de Béthune et début de la réflexion, des études sur l'évolution de la maison de quartier du Faubourg de Béthune

- bibliothèque de Lille-Sud

- maison de quartier de Saint-Maurice avec les crédits d'études qui sont engagés.

- Local Fulton aux Bois-Blancs sur lequel l'opération mixte faite en liaison avec le quartier devrait aussi être finalisée en 1997.

- Friche Roquette à Fives en matière d'aménagement sportif, dernière tranche de l'aménagement de ce pôle sportif de Fives.

- Salle de sports à Wazemmes liée au Lycée Montebello qui permettra de doter ce quartier d'un équipement complémentaire de salles de sports.

- Programme pluriannuel en matière de centres sociaux, 12 MF sur l'ensemble des centres sociaux dont la première tranche vient en application en 1997 à hauteur de 2 MF.

Si j'ajoute à cela, l'ensemble des opérations de la Politique de la Ville qui sont à financement croisé avec près de 15 MF d'autorisations de programme, 10 MF de crédits de paiement ; si j'y ajoute encore les crédits de la Commune Associée d'Hellemmes, 3,5 MF de crédits de paiement, nous voyons que nous avons un grand programme d'équipements de proximité dans les quartiers qui correspond strictement aux engagements qui ont été pris dans le cadre du programme municipal.

Dernier élément de l'investissement ; la maintenance, l'entretien, la sécurité de notre patrimoine, avec un effort tout à fait important réalisé notamment sur le patrimoine scolaire avec des fonds complémentaires aux enveloppes traditionnelles notamment décentralisées, 10 MF d'enveloppes décentralisées auxquels s'ajoutent 5 MF sur une ligne thématique, tant en sécurité qu'en remise à niveau qu'en cours de récréation, une politique nouvelle que nous initions en matière d'équipements scolaires ;

Sécurité et mise à niveau aussi sur l'ensemble des équipements culturels avec un gros chantier sur le Théâtre Sébastopol et un certain nombre de fonds affectés à des thèmes à l'intérieur des politiques municipales sur des mises en sécurité, sur des équipements culturels, sur le socio-éducatif, sur la petite enfance, sur les équipements sportifs à un niveau de 2,5 MF.

Et puis, une petite touche -il faut toujours des petites touches qui montrent certaines directions, certains frémissements sur des politiques à venir- sur l'environnement et le cadre de vie avec une ligne d'investissement de près de 8 MF ;

.../...

L'aide au ravalement de façades -dont nous parlions tout à l'heure- avec 3 MF qui permettent d'amplifier l'effort dont les conséquences sont largement visibles quand on se promène à travers la ville de Lille, sur la qualité de la rénovation des façades ;

Et puis, une petite touche de modernité sur l'informatique avec l'application de la M. 14 et la mise à disposition de l'ensemble des services centralisés et déconcentrés de cette Ville de l'équipement informatique qui permet d'être à niveau pour tirer toute la substance de cette nouvelle procédure comptable ;

Et puis aussi, et on est là aux marges de la modernité et de l'environnement, la recherche de solutions innovantes en matière de transport et de flotte automobile de la ville de Lille puisque, à côté des 1,5 MF affectés au renouvellement du parc automobile de la ville de Lille, 1 MF sont destinés à pratiquer ce renouvellement sur des solutions innovantes, véhicules à gaz ou véhicules électriques, avec là encore une mesure qui, je le pense, sera très appréciée des Lillois et à laquelle nous avons travaillé avec Madame ESCANDE, qui est l'introduction dans les deux cimetières de la Ville de Lille de véhicules électriques qui permettront un confort d'utilisation et une vision écologique de ces problèmes.

Sur le fonctionnement, 1 milliard 407 millions, si on retire les opérations d'ordre, 1 milliard 248 millions de dépenses réelles avec 4 priorités qui sont les mêmes que celles que j'évoquais tout à l'heure :

- l'Emploi, 38 MF sur l'insertion et sur l'emploi dans la délégation de Monsieur de SAINTIGNON avec un effort net de la ville, supérieur à celui de l'année dernière ;

- la Prévention. Je vous rappelle que nous avions augmenté cette ligne de 50% en 1995 et que nous poursuivons cet effort avec une évolution de 4% en 1997.

- le Contrat Enfance, avec une évolution de crédits de plus de 17% en 1997. Je vous rappelle que l'augmentation moyenne de la dépense publique est de 3%.

- la Politique sociale, Monsieur KANNER, avec une évolution de 10,60% sur les crédits de l'Action sociale.

- et si on prend les crédits de l'Animation urbaine, ceux de Monsieur Jean-Pascal REUX, nous arrivons à une évolution de 20% de la dépense consacrée à l'animation dans les quartiers de la ville.

Et je n'évoque que pour ordre les lignes qui permettent par exemple de soutenir les projets des jeunes dans les quartiers, dans la délégation que mène Monsieur SELLANI, pour dire que là où il s'agit de sommes moins importantes, nous avons essayé de faire des efforts qui, quantitativement, pèsent peu, mais qui, qualitativement, sont très importants, puisque la délégation de Monsieur SELLANI voit une augmentation de 100% des crédits qui lui étaient affectés en 1996.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une présentation assez générale de ces éléments budgétaires.

Je voudrais terminer par une note qui concerne nos modes de fonctionnement, à la fois politique et de décision. C'est le pas supplémentaire que nous nous étions engagés à franchir en matière de décentralisation.

.../...

L'essentiel des compétences des conseils de quartiers et des services décentralisés en matière technique étaient consacrées à l'entretien du patrimoine scolaire, et nous avons pu faire le bilan extrêmement positif de cette intervention qui se faisait au niveau des quartiers en relation avec l'Adjointe thématique, Madame CAPON.

Nous avons décidé, cette année, non seulement d'amplifier cet effort sur les bâtiments scolaires, mais aussi d'élargir le champ d'intervention des conseils de quartiers aux équipements sociaux, ce qui relève de la délégation de Monsieur KANNER.

Cela est une avancée qui correspond là encore aux engagements que nous avons pris, mais cela va nécessiter une adaptation du fonctionnement des conseils de quartiers, et je voulais annoncer ici au Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, que, dans les deux mois qui viennent, nous allons organiser sous la présidence de Monsieur le Maire, une réunion de l'ensemble des conseillers des quartiers de la ville pour leur permettre, j'allais dire d'être "initiés", c'est un bien grand mot, mais d'être informés et peut-être "formés" aux problèmes budgétaires de la Ville et aux conditions dans lesquelles, au niveau des Conseils de quartiers, ils auront à prendre en charge l'élaboration budgétaire, l'orientation budgétaire, et la mise en oeuvre des décisions budgétaires, que nous avons à décider d'une manière centrale en termes d'affectation au moment du vote du budget.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une présentation de cet exercice 1997. Je pense qu'à l'issue du débat, il me reviendra de répondre à un certain nombre de questions et de préciser un certain nombre d'aspects.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN, de cette présentation de votre budget.

Nous avons 5 orateurs.

Le premier est Monsieur BERNARD.

M.BERNARD - Monsieur le Maire, le projet qui nous est soumis est effectivement la première mouture qui découle de la nouvelle méthode comptable. Celle-ci peut parfois servir d'alibi à un renchérissement budgétaire que l'on nous jure temporaire, mais surtout à une difficile adaptation des méthodes.

En effet, pour l'Opposition, le travail n'est guère facilité puisque la transparence s'en ressent dans les documents budgétaires. Quelle comparaison ainsi établir quand les budgets ne sont pas opposables l'un à l'autre ?

Pourtant, certains services financiers ont dimensionné les crédits du budget précédent, ce qui nous permet ainsi de les comparer afin de suivre leur évolution d'une année sur l'autre, et je dois dire qu'Hellemmes peut être citée en exergue.

Malheureusement, ce n'est pas le cas sur Lille, même si les services fiscaux, les services du Trésor, vous ont donné des raisons de ne pas le faire.

La planification est un exercice louable, et nous espérons qu'elle nous permettra de mieux suivre le budget concernant chaque opération, mais le poids de chaque grand projet, la charge de l'endettement qui voisine les 10. 000 F par habitant ne nous laissent qu'une marge de manœuvre très minimale.

Il n'est jamais aisé de choisir entre politiques, mais en période d'austérité, nécessité fait loi, et il importe de définir les priorités.

.../...

Cependant, là où le bât blesse, c'est que la Collectivité définit, certes, conformément à la loi, son budget par rapport à ses besoins. D'où les dérapages que nous constatons qui traduit d'ailleurs la dégradation des ratios qui nous sont communiqués, et qui se solde au final par une hausse de 5,4% des taux.

Au lieu de chercher des justifications, des défausses à ce budget fiscaliste, il vaudrait mieux, comme certains de nos collègues, affirmer haut et fort : "vive l'impôt" !

Le débat sur la fiscalité ne se résume pas, nous le savons, à fixer le degré de solidarité dont l'impôt sur le revenu est le pivot central. Mais il est lié au sort de la fiscalité locale puisque la réformette JUPPE qui baisse les tranches d'imposition est anéantie par le renchérissement de la pression fiscale locale.

L'effet est nul, mathématiquement et politiquement ! Et nous savons que les bénéficiaires de l'un ne sont pas forcément ceux qui subiront le plus l'autre.

Cette proportionnalité négative que Madame AUBRY regrettait, vous la mettez en oeuvre à l'échelle communale. Quand on fixe délibérément un niveau de prélèvement, il ne faut pas le voir au regard de la seule nécessité des dépenses publiques. Il est aisément d'invoquer des besoins fondamentaux pour justifier une augmentation constante de la pression fiscale locale. C'est la logique d'une politique de l'offre qui ne se soucie pas, justement, des besoins de la population.

La masse d'argent public n'est pas toujours garante d'ailleurs de renouveau économique, et malheureusement, Lille-Sud en est la triste expérience.

Il ne s'agit pas pour autant pour notre Collectivité d'abdiquer toutes ses responsabilités, et chacun admet qu'il faut redéployer les moyens publics.

Ce n'est pas non plus en invoquant le niveau insupportable des cotisations sociales qu'on doit se permettre par le biais des vases communicants de justifier tout autre augmentation.

La Gauche évoque à souhait la réforme fiscale comme sa priorité politique. Par des effets de manche électoralistes qu'elle nous habitue à entendre, elle met l'accent sur les revenus du capital. L'assurance vie devient ici le nouvel Eldorado alors même qu'au pouvoir, elle a été l'argent du grand capital. On ne parle plus de taxer multinationales et institutions financières, mais du placement fétiche des Français. Où est la justice ?

De la même façon, je ne me réjouis pas du classement de certains de nos quartiers en zones franches, non parce qu'il est révélateur d'une situation économique et sociale, dont personne ne se satisfait, mais surtout parce que c'est l'égalité devant l'impôt que l'on met à mal en créant 44 zones style Hong-Kong de Roubaix à Saint-Dizier. Et là, dans ce cas précis, la défiscalisation est admise comme un moyen de relancer la croissance dans ces quartiers.

Alors, pourquoi ne pas la transposer au niveau national ? Sauf à dire que le plastic, les cailloux, ou les incendies d'autos sont des moyens de baisser les impôts.

Le dépoussiérage des prélèvements obligatoires, chacun l'appelle de ses voeux, mais il faut pour cela réorganiser la fiscalité locale, et ce d'autant qu'on supprime à tout va exonérations et abattements.

Derrière l'argumentation de simplification, il y a la volonté d'imposer toujours plus, indépendamment de l'accroissement constant des taux.

... / ...

A quoi bon permettre ainsi un abattement par enfant à charge si, dans le même temps, on propose l'imposition des allocations familiales ? Un gain de 700 F pour le Trésor pour une famille de deux enfants dans la tranche maximale. Dériosoire ! La réforme fiscale mérite mieux.

Alors, mes chers collègues, il est grand temps de ne plus accepter de transfert indu de l'Etat, en refusant d'apporter tout fonds de concours si celui-ci ne supporte pas la charge de ses propres décisions.

Il est grand temps de rompre avec le clientélisme et le saupoudrage qui, avec la perversion des financements croisés, diluent la responsabilité de notre Collectivité.

Il est grand temps d'assurer un suivi financier, une évaluation constante de la dépense publique au travers d'une démarche d'audit systématique.

Il est grand temps de baisser le produit fiscal en valeur nette, c'est-à-dire d'appliquer des taux qui respectent les facultés contributives des entreprises comme des ménages afin de relancer enfin la consommation et l'investissement.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - M. Jean-Raymond DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, chers collègues, on ne laissera pas le Conseil dans le doute jusqu'à la fin de l'intervention en ce qui concerne le Budget Primitif 1997. Le Groupe Communiste est favorable et votera ce budget, à partir d'une analyse qui nous a conduits à cette réflexion.

Il est évident que nous sommes dans un contexte social et économique difficile pour nos concitoyens et pour l'ensemble de la ville. Pour autant, l'expression de ce budget 1997, tel qu'il a été décliné par notre collègue Bernard ROMAN, manifeste sans aucun doute une volonté politique soutenue au moins autour de trois grands axes.

- le premier, vers les quartiers lillois et la commune associée d'Hellemmes.
- deuxième, pour la sécurité dans les écoles et dans les bâtiments communaux.
- le troisième, pour le processus d'éradication de l'emploi précaire.

Vous savez combien nous avons tenu au cours des années précédentes à insister sur ces éléments, en particulier dans le cadre de la dernière discussion des orientations budgétaires de la Ville. Nous retrouvons dans les propositions qui nous sont faites aujourd'hui l'ensemble de ces éléments. Les quartiers lillois voient leurs crédits décentralisés augmenter de plus de 4% et leur enveloppe d'investissement progresser de plus de 100%, avec des projets d'aménagement dont on a donné le détail tout à l'heure qui correspondent aux besoins collectifs des habitants.

Il en est ainsi de la salle polyvalente des Bois Blancs, du centre de la petite enfance du Faubourg de Béthune ou encore de la bibliothèque de Lille-Sud.

Le choix de ces équipements mérite une attention particulière. Prenons par exemple le centre de la petite enfance du Faubourg de Béthune. Dans ce quartier de 7. 900 habitants, 50% des enfants de 4 ans vus par le service de Protection Maternelle et Infantile nécessitent un suivi lourd. Ce diagnostic a été manifestement entendu par la Ville et on le retrouve à l'intérieur des propositions budgétaires.

.../...

De même, concernant Lille-Sud, l'arrivée d'une bibliothèque municipale est un signe fort d'une volonté de conduire un combat nécessaire pour le livre et l'écrit, partout dans la ville, quelles que soient les difficultés rencontrées.

Enfin, autre exemple avec une salle polyvalente, les habitants et associations des Bois-Blancs pourront renforcer une dynamique participative à la vie du quartier.

Quant à la commune associée d'Hellemmes, elle va également pouvoir disposer d'un budget lui permettant de répondre au dynamisme de sa population qui lui donne une si forte identité. Et en ce XXème anniversaire de l'association Lille-Hellemmes, le Conseil Communal d'Hellemmes, les forces vives de cette commune, n'ont jamais manifesté autant de vivacité et d'esprit de créativité pour le plus grand bien de tous, y compris pour celui de nos amis Fivois.

La sécurité, disais-je tout à l'heure, est également au programme de ce budget. Il s'agit de la sécurité de nos enfants et du personnel enseignant et technique qui fréquente nos écoles communales. Et pour nous, c'est un point extrêmement positif. Enfin, quant au personnel de la Ville, nous enregistrons la volonté exprimée par ce budget d'aller vers une accélération de la réduction des emplois précaires.

Pour autant, nous croyons devoir insister sur certains dysfonctionnements qui émaillent les conditions de travail des personnes en Contrat-Emploi-Solidarité.

Par exemple, dernièrement, 6 jeunes femmes ressentaient l'impérieuse nécessité de faire connaître leurs revendications d'embauche en manifestant sur le perron de l'hôtel de ville. Elles demandaient une entrevue avec un responsable de leur ville. Ce rendez-vous ne semble pas avoir été réalisé à ce jour.

Nous demandons que soit établi dans ce domaine un inventaire précis de la situation des salariés en C.E.S. et en contrats consolidés qui occuperaient des postes permanents dans les services de la Ville.

A ce propos, le budget primitif 1997 fait apparaître un solde positif de postes budgétaires, 2. 901, en regard des postes réellement occupés, 2. 613. C'est la prise en considération aussi des masses avec la progression de 3,6%, si ma mémoire est bonne, et qui, sans aucun doute, nécessitera un renforcement, nous obligera à abonder ces crédits dans le cadre du budget supplémentaire. En tous les cas, nous le souhaitons. Promesse a été faite, nous sommes persuadés qu'elle sera tenue.

Nous pourrions faire également d'autres remarques concernant certains programmes comme l'étude relative au plan de déplacements urbains. Nous pouvons imaginer que cette enveloppe de 100. 000 F est une invitation pour voir une autre manière d'appréhender la question de la circulation urbaine et son corollaire, le stationnement.

Comme vous connaissez tous notre position dans ce domaine, il est évident que ces 100. 000 F symboliques qui nous permettent d'entamer une réflexion collective, attendue, sur cette question, nous les prenons comme un signe positif.

Voilà donc quelques réflexions en ce qui concerne le budget primitif. A noter néanmoins sur la construction des ressources l'évolution de la dette, la baisse de l'endettement que nous pouvons estimer, qui est prévisible et mesurable cette année, et avec une décroissance plus rapide -les tableaux qui nous sont communiqués aujourd'hui nous le démontrent- dans les prochaines années. Cela nous a amenés à avoir une vue différenciée par rapport à la façon de trouver l'équilibre budgétaire. C'est pour cela que nous aurons un vote différencié en ce qui concerne les taux de fiscalité qui nous sont proposés.

.../...

Avant de l'évoquer, je souhaite que l'on puisse remettre en perspective -puisque j'ai entendu les premiers commentaires qui ont été faits sur ce budget- la difficulté des collectivités locales à pouvoir répondre aux besoins croissants de leurs populations.

L'augmentation de 5,4% des taux de la fiscalité locale est donc à situer en perspective des décisions budgétaires du Gouvernement JUPPE concernant les dotations d'Etat dues aux collectivités locales.

Est-il utile de rappeler que l'évolution des concours actifs de l'Etat est depuis l'an dernier fixée sur celle des prix et que celle-ci est de l'ordre de 1,85% ? Les limites ainsi fixées pourtant déjà étroites le sont davantage pour la Dotation Globale de Fonctionnement puisque l'évolution sera inférieure à 1%.

De même, la compensation de dégrèvements fiscaux, pourtant décidés par l'Etat, ne prend que 1% d'augmentation.

Enfin, faut-il rappeler la suppression de la Dotation Globale d'Equipement ?

Rappelons également que l'Etat demeure débiteur de la Ville de Lille et de la Commune d'Héllemmes à hauteur de 178 M. F. depuis 1992.

Le Gouvernement JUPPE procède donc à la réduction des déficits d'Etat sur le dos des contribuables locaux.

Dans ce contexte, les partisans des critères de Maastricht et de leur application, à Droite comme à Gauche, jurent que Maastricht n'est pour rien dans la traque aux déficits publics. Cette traque qui consiste à réduire les budgets sociaux et les réponses sociales à apporter aux besoins de nos concitoyens.

Mais alors, que penser de la dernière déclaration de Monsieur Philippe VALTOUX, Conseiller de Monsieur Pierre RICHARD, Président du Crédit Local de France, qui indique : "Les collectivités sont et seront prêtes pour les critères de Maastricht" ?

Les déficits publics seraient la cause de tous nos maux mais lorsque la finance flambe l'ardeur dénonciatrice est moins intense. Y compris par les milliardaires, présidents d'autres partis que je ne citerai pas.

La spéculation financière gonfle dangereusement et la Bourse de Paris a atteint en 1996 une hausse de près de 24% alors que le chômage continuait sa progression.

Cette flambée des profits spéculatifs touche toutes les places boursières. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1996, 6,330 milliards de francs d'actions et d'obligations ont été émis.

Chaque jour, 5. 830 milliards de francs sont traités sur les marchés d'échanges.

Cette situation faisait dire au Président de la réserve fédérale des Etats-Unis -il ne s'agit pas d'un Communiste, je le précise- que cette exubérance irrationnelle risque d'affecter l'économie réelle à travers la production, l'emploi et la stabilité des prix.

L'exemple concret, c'est celui qu'on a abordé dans les communications du Maire tout à l'heure, c'est RENAULT Vilvorde où la déraison de Maastricht où l'argent roi est maître de l'avenir, de l'avenir de quoi ? En tout cas pas de celui du développement de l'homme dans sa cité. Pourquoi ai-je parlé de cela ? C'est parce que c'est sur ce fond que les élus communistes se sont toujours opposés dans cette période à l'évolution des taux.

.../...

Pour autant, nous ne sommes ni une secte, ni des intégristes. Nous savons prendre en compte ce qui bouge, nous savons voir quelle route est prise.

L'engagement d'arriver en 1998 au taux 0, à celui de l'inflation, dans la progression des taux de la collectivité locale, la prise en compte de ceux-ci, la prise en compte de là où nous venons et des raisons pour lesquelles nous avions voté contre l'augmentation des taux l'année précédente, nous amènent à prendre de façon consciente et responsable la décision de nous abstenir sur le vote des taux.

Oh, point une abstention de fuite, mais tout simplement parce que nous pouvions avoir une autre solution en ce qui concerne les ressources pour l'année 1997.

Tout à l'heure, nous avons dit qu'il y avait une baisse de l'endettement. Il faut savoir que l'augmentation fiscale qui est proposée représente environ 2% de la masse de la dette, que si on prend en compte l'application de la M 14 telle que l'a évoquée l'Adjoint aux Finances tout à l'heure, nous étions réellement dans cette année avec une obligation de reprise de masses budgétaires liée à des problèmes de trésorerie de la Ville et d'étalement de cette trésorerie.

Nous choisissons la solution de le faire sur une année, ce qui amène la prise en compte de cette évolution des taux de 5,4%.

Nous aurions préféré une solution par la voie de l'emprunt sur le court terme pour qu'il y ait un étalement sur trois exercices de l'effet de la M 14.

C'est cette appréciation qui nous amène à ne pas avoir la même vision dans la réponse des ressources. Et c'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur le vote des taux.

Merci, chers collègues, de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci, M. DEGREVE. M. BIENVENU.

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en préambule m'étonner que le débat municipal ait déjà commencé, par presse interposée, et que Monsieur l'Adjoint aux Finances ait fourni à la presse des informations qui n'étaient pas tout à fait exactes. En fait, vous avez menti par omission, mais on va rectifier ce soir en Conseil Municipal ce que vous n'avez pas cru devoir dire. Et ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que vous faites ce genre d'intervention.

Vous avez une nouvelle fois attaqué l'Etat et vous avez critiqué l'Etat. La présentation de votre budget ce soir est effectivement de la faute de l'Etat, comme vous l'avez dit une nouvelle fois.

Je pense que ces critiques concernant le désengagement de l'Etat sont surannées et infondées. C'est un argument qui vous permet de trouver des prétextes à une gestion qui est plus que critiquable.

En 1995 -je prends le dernier exercice que nous connaissons au niveau du Compte Administratif-, vous avez touché de l'Etat plus de 100 M. F. de subventions pour financer un certain nombre de grands travaux dont vous attribuez -vous l'avez fait encore ce soir- l'entièrpaternité.

.../...

Ces 100 M. F. , ce sont 40% de plus en 1995, et vous ne pouvez pas accuser l'Etat de se désengager en la matière. D'ailleurs, je me souviens que lorsque vous avez inauguré l'Institut d'Etudes Politiques à Lille vous avez remercié l'Etat de sa participation. Alors, je constate que vous avez plusieurs discours. Vous avez un discours ici ce soir, vous avez un discours devant la presse et vous avez un discours quand vous inaugurez dans votre canton.

Je me permets une nouvelle fois de préciser que lorsque vos amis étaient au Gouvernement, il y a eu un certain nombre d'errements dans le passé. Je me permets de rappeler un certain nombre de choses. Je ne prendrai que la loi de finances de 1992. Avec la loi de finances de 1992, le Gouvernement a remis en cause la dotation globale de compensation de la taxe professionnelle, en effectuant une économie de plus de 2 milliards de francs sur l'année 1992, au détriment des Communes.

Cette loi de finances de 1992 a supprimé le financement par l'Etat de l'exonération pendant deux ans du foncier bâti, ce qui a représenté une charge supplémentaire de 500 M. F. pour les Communes.

Alors, n'accusez pas l'Etat aujourd'hui des pires maux et balayez un peu devant votre porte lorsque vous accusez le désengagement de l'Etat.

En fait, qu'a prévu l'Etat ?

L'an dernier le Gouvernement a mis en place un pacte de stabilité financière entre l'Etat et les collectivités locales. consacré par l'article 32 de la loi de finances pour 1996, ce pacte de stabilité financière garantit une évolution des concours de l'Etat égale à celle des prix entre 1996 et 1998.

Les collectivités locales disposent ainsi d'une vision à moyen terme qui leur permet de gérer dans de bonnes conditions les finances locales jusqu'en 1998.

Or, face à ces dispositions, vous n'avez pas adapté votre politique économique et vous vous trouvez -nous le voyons ce soir- une nouvelle fois dans l'obligation d'augmenter la fiscalité, faute de trouver d'autres solutions.

Lors du débat sur les orientations budgétaires que nous avons eu au dernier Conseil Municipal, je vous ai mis en garde concernant un certain nombre de voies qu'il vous est difficile d'emprunter, voire même interdit.

Celle de l'endettement, je vous le rappelle, endettement que vous allez alourdir ce soir de 120 M. F. Certes, cela semble ne pas être grand chose, mais cela s'ajoute au solde de l'endettement que nous connaissons aujourd'hui.

Et ce soir, le ratio d'endettement par habitant sera de 10. 500 F, lorsque vous aurez voté votre délibération. C'est beaucoup pour une ville comme Lille.

La fiscalité. Ce soir, vous allez emprunter la voie de la fiscalité. Vous empruntez cette voie à contresens. Et la seule voie possible, je me permets de vous le rappeler, c'est celle de l'enrichissement de la Commune.

Je dois dire que lorsque j'ai fait mon intervention sur l'orientation budgétaire de 1997, j'ai été bien inspiré d'exposer tout cela.

Or, en fait, que constatons-nous ce soir ?

.../...

Vous parlez d'une augmentation de la fiscalité de 5,4%. Ce n'est pas tout à fait vrai. Je me permets de vous rappeler que vous mentez par omission. En fait, vous augmentez les taux de 5,4%. Or, lorsqu'on prend la masse de la fiscalité de 1996 par rapport à celle prévue de 1997, cette masse de fiscalité augmentera de 13,87% et non pas de 5,4%. Je sais, c'est l'enrichissement de la ville mais je vais vous montrer que l'enrichissement de la Ville n'est pas là où vous croyez qu'il se trouve.

La hausse de la masse fiscale de la Ville se situera aux alentours de 14%. C'est clair, il suffit de prendre les chiffres. Le ratio est de 14%. Et ce n'est pas tout à fait l'enrichissement de la Ville, on va le démontrer tout de suite.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, la Ville ne concourt pas pour le Guinness des Records mais il y a bien un problème au niveau de cette taxe d'habitation.

Sur la taxe d'habitation, en juin 1996, vous avez voté la suppression de l'abattement à la base de 15%. Je vous ai précisé que cela amènerait une augmentation de la fiscalité locale payée par les Lillois, pas par tous les Lillois puisqu'il y a un certain nombre d'exonérations possibles, il y a des Lillois qui ne paient pas d'impôts locaux compte tenu de l'exonération totale qu'ils ont en matière d'impôt sur le revenu, mais il y a d'autres Lillois qui ne bénéficieront pas de ces exonérations.

Eh bien ces Lillois vont voir leur taxe d'habitation augmenter d'environ 22%. J'ai fait des calculs et je vais vous les exposer.

J'ai prévu cette augmentation de fiscalité sur un certain nombre de Lillois et, que vous le vouliez ou non, cela arrivera et il y a des Lillois qui ne pourront pas bénéficier des exonérations. Donc, ces Lillois paieront une augmentation de la fiscalité importante.

Tout cela a été passé sous silence mais aujourd'hui la réalité se fait jour.

J'ai fait un petit calcul concernant deux cas bien particuliers à Lille, qui sont les cas les plus courants.

Une personne retraitée de 70 ans qui habite un appartement de 4 pièces à Wazemmes, sans charges de famille. L'appartement a une valeur locative brute de 12.000 F. (Ce sont des cas réels, ce n'est pas de la fiction). En 1995, taxe d'habitation, part lilloise, 2.195 F. En 1997, sans abattement, avec les taux que vous vous apprêtez à voter ce soir, 24,34%, 9.950 F.

M. ROMAN - En 1996, cette personne a subi de plein fouet les décisions de la loi de finances votée par la majorité de Droite qui a modifié le plafond d'exonération. Vous le savez.

Mais passer de 2.000 F à 9.000 F, c'est qu'il y a d'autres choses que la fiscalité locale.

Monsieur le Maire - M. ROMAN, laissez-le poursuivre.

M. BIENVENU - Je vais donc recommencer.

Monsieur le Maire - Non, ne recommencez pas.

M. BIENVENU - Je suis désolé. Monsieur ROMAN se tient tranquille et tout ira bien.

Cette personne retraitée, 70 ans, sans charges de famille, 1995, 2.195 F, 1997, sans abattement, 2.950 F. Augmentation entre 1995 et 1997 : 32% dont 20,25% au seul titre de l'année 1997.

.../...

Deuxième famille : 2 enfants, une maison de 6 pièces à Esquermes -ce n'est pas Vauban, c'est Wazemmes et Esquermes-, valeur locative 20. 000 F. 1995, avec deux abattements, 15% et les enfants, 3. 058 F. En 1997, avec uniquement l'abattement destiné aux enfants, 4. 080 F. Augmentation : 31% dont 19,8% au titre de 1997.

Alors, je veux bien que vous me démontriez que tout cela est faux. Je vous dis seulement que la vraie fracture sociale, vous êtes en train de la faire ce soir. Vous allez me répondre. C'est un racket fiscal que vous êtes en train de faire. C'est clair.

Monsieur le Maire - Restez modéré, sinon, on ne va plus vous croire . . .

M. BIENVENU - Le terme de racket fiscal, je l'ai déjà entendu, et il n'est pas sorti de ma bouche.

Je sais que tout cela est ennuyeux mais laissez-moi terminer.

En ce qui concerne le deuxième point de cette fiscalité, c'est la taxe professionnelle. Effectivement, vous évoquez le problème de l'enrichissement au niveau de la taxe professionnelle.

Alors, enrichissement, moi je veux bien. Les bases, entre 1996 et 1997, vont augmenter de 0,91%. Où voyez-vous un enrichissement de la ville ? Comment expliquez-vous que les bases vont augmenter de 0,91% et que la ville s'enrichit ?

Je constate que ce n'est pas un enrichissement mais un appauvrissement. J'ai entendu parler ici de "turbine tertiaire" à plusieurs reprises.

Je crois que, techniquement, vous avez mis des aérofreins et non pas la turbine tertiaire.

Il est plus que souhaitable que vous vous ressaisissiez. Nous, ce que nous souhaitons, c'est simple, c'est : comment envisagez-vous l'avenir et comment comptez-vous vraiment enrichir la ville et ne pas racketter sans arrêt les Lillois au niveau d'une fiscalité quelques années après les élections ?

Quel outil municipal allez-vous mettre en place autre que celui de l'endettement ou de la fiscalité ?

Quels sont vos projets au lendemain, hélas, d'un dossier maintenant refermé au niveau des Jeux Olympiques ?

Comment allez-vous payer la facture de votre gestion et de vos projets ? On a parlé tout à l'heure du fonctionnement du Musée des Beaux-Arts, on pourrait parler d'un certain nombre d'autres choses. Par exemple, de la construction d'une piscine olympique, Monsieur le Maire, que vous avez décidé de construire avant la fin de l'actuel mandat, quelle que soit l'issue des Jeux Olympiques.

Alors, les Lillois et nous-mêmes attendons une réponse. On a parlé tout à l'heure d'une cerise sur le gâteau, je serais tenté de dire qu'il n'y a plus que la cerise et que le gâteau a été consommé.

Les Lillois attendent une réponse de votre part et j'ai l'impression ce soir qu'au lieu de leur faire des réponses, vous vous apprêtez à leur envoyer des feuilles d'impôts.

Pour l'instant, essayez de nous expliquer comment, dans les années qui viennent, vous allez organiser votre gestion et quels sont les grands projets lillois que vous allez mettre en place, et peut-être aurons-nous un dialogue plus positif à votre égard.

Merci.

.../...

Monsieur le Maire - Merci.

M. FALISE.

M.FALISE - Monsieur le Maire, comme vous le disiez tout à l'heure, le débat sur le budget est un acte politique prioritaire au cours de la vie municipale et il l'est à trois titres.

Le premier, c'est l'occasion de parcourir les grands problèmes de société, de politique nationale, d'évoquer les questions mondiales.

Le deuxième, c'est de voir l'effort que l'on demande aux Lillois et les orientations de dépenses que l'on prend. Le troisième -et j'insisterai particulièrement sur ce point-, c'est de voir comment l'élaboration du budget peut être l'occasion d'une maturation de participation, d'une maturation démocratique, d'abord au sein du Conseil Municipal, et ensuite, à travers lui, au niveau de l'ensemble de la population.

Je ne m'étendrai pas sur la première dimension parce que je crois qu'on pourrait dire beaucoup de choses mais nous manquons de temps, de documentation, de rigueur et, en la matière, que l'on soit pourfendeur ou défenseur de l'Etat, ne change pas grand chose, en tout cas, dans l'immédiat. Mais je comprends que l'on puisse s'intéresser à ce type de débat.

Sur le deuxième point, le contenu même du budget, je crois, en résumant l'opinion du Groupe des Personnalités, que ce budget va, modérément, mais va dans la bonne direction.

En premier lieu, il va dans la bonne direction parce que, au niveau des objectifs, donc de la philosophie du budget, il exprime le respect d'engagements précis qui ont été pris, et ceci me paraît extrêmement important pour la qualité du débat et de l'action politique.

En deuxième lieu, ce budget traduit, avec des modes qui sans doute se renouvellent, le souci qui me paraît absolument essentiel dans cette période de crise d'une solidarité plus forte, davantage en actes.

En troisième lieu, ce budget exprime aussi - même si, comme je le dirai dans un instant, des progrès peuvent encore être faits en la matière - un souci d'efficacité auquel, quelles que soient les conclusions relatives à Maastricht, à la spéculation internationale ou aux politiques nationales, nos collectivités locales, comme tous les agents économiques du pays, comme tous les agents politiques, seront également contraintes.

Il y a donc là un triple respect d'objectifs qui me paraît important.

Je crois aussi que sur le plan technique, les grands éléments de satisfaction modérée sont là. Le volume des investissements est maintenu. Il serait quand même souhaitable qu'il puisse augmenter pour le dynamisme de l'avenir.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, même si, sans doute, on peut encore améliorer cette maîtrise.

Une efficacité accrue.

L'endettement diminue légèrement, mais les années qui viennent n'augurent pas de chute forte du niveau d'endettement actuellement atteint.

.../...

Le tout se solde sans doute par un ralentissement dans l'augmentation de la pression fiscale, de 9,8 à 5,4, ce qui est un progrès relatif, certes. Lorsque l'on compare ces taux aux taux plafonds nationaux, nous sommes encore en deçà.

Même s'il est évident qu'il faut être extrêmement attentif à tout accroissement de la pression fiscale, un point de pression fiscale, soit 7 M. F., cela signifie par habitant, en utilisant toutes les taxes ensemble, de 40 à 45 F de prélèvement sur une année. Nous ne sommes pas là dans des situations de pression quasi-usuritaire des citoyens.

Par conséquent, ceci me paraît également relativement équilibré. En tout cas, je ne vois pas comment l'on peut accepter l'accroissement des dépenses sans voir comment en même temps financer les recettes.

Globalement parlant, surtout au niveau des objectifs, mais également au niveau de la direction prise sur le plan technique, je crois que ce budget exprime un progrès.

La troisième dimension politique sur laquelle j'insisterai quelques instants en terminant, c'est la façon dont ce budget peut être un outil d'expression, de débat vrai, rigoureux, sérieux, de la part des élus et de la part de la population.

Je crois que là aussi des progrès s'expriment mais qu'ils devraient être poursuivis. Et je les marque sur trois points.

Le premier est la lisibilité des documents. J'ai été extrêmement heureux de recevoir ces quelques informations de dernière minute. Si je les avais reçues trois jours plus tôt, j'en aurais été encore plus heureux car j'ai essayé seul de faire la comparaison entre le budget primitif 1996 et le budget primitif 1997, et ceci a été l'occasion d'une violente migraine, sans résultats apparents.

Il y a donc là des progrès de lisibilité qui peuvent être faits et je crois que nous sommes engagés dans la bonne voie. C'est important pour la communication et pour le sérieux des débats.

Progrès également qui peuvent être faits -et nous en avons déjà discuté avec Monsieur ROMAN- dans la continuité du travail de réflexion et de préparation budgétaire. Je pense que nous sommes trop souvent pris par le temps, que ces chiffres demandent des évaluations trimestrielles, un examen périodique notamment du budget complémentaire, une préparation qui soit commencée suffisamment tôt pour que nous puissions en tirer tous les éléments politiques indispensables.

Enfin, la troisième suggestion que j'avais déjà faite l'an passé et que je me permets de rappeler. Nous devons, parce que les degrés de contrainte resteront forts dans l'avenir, parce que l'endettement que nous avons devant nous est encore substantiel, parce que les contraintes globales d'efficacité et de solidarité seront encore là, nous devons être d'autant plus attentifs à accentuer notre réflexion à moyen terme.

Et je le vois sur deux points précisément. D'abord, c'est d'utiliser la comptabilité analytique, qui n'est pas seulement un coût ou un inconvénient pour aujourd'hui, mais qui est un outil qui peut être remarquable pour voir comment mieux maîtriser et rendre plus efficaces nos dépenses de fonctionnement.

Le deuxième c'est, pour nos projets d'investissement qui devraient réaugmenter progressivement dans l'avenir, de procéder avec rigueur au préalable à l'évaluation plurianuelle des recettes et des coûts liés à ces investissements pour éviter de rencontrer des surprises désagréables dans l'avenir.

.../...

Ce sont là deux voies techniques mais lourdes de signification politique.

Je dirai en résumé que lorsque nous avons examiné ce budget avec le Groupe des Personnalités, avec sans doute une opinion favorable, nous nous trouvions quelque peu, quelquefois assez fortement, dans le brouillard.

Progressivement, le brouillard, non pas se dissipe totalement, mais se réduit, et notamment ces chiffres arrivés aujourd'hui constituent une éclaircie prometteuse.

Je souhaite qu'avec l'impulsion de l'Adjoint aux Finances et bien sûr de l'administration, le brouillard se dissipe encore beaucoup plus pour l'an prochain.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FALISE.

M. CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme le rapport introductif de Bernard ROMAN a été à la fois très clair et très complet, je pourrai donc aller à l'essentiel pour expliquer le vote positif du Groupe Socialiste.

La première caractéristique que je retiendrais de ce budget, c'est d'abord le respect des engagements, en particulier en matière de fiscalité.

Nous avions lors du précédent mandat, à votre demande, Monsieur le Maire, choisi une fiscalité 0 et nous nous y sommes tenus, bien que nous ayons réalisé plus de deux fois plus d'équipements que nous ne l'avions envisagé. Nous avons voulu saisir les opportunités que nous offrait le contexte, et en particulier l'arrivée du T.G.V., et pourtant, nous avons respecté notre engagement.

Nous respectons aujourd'hui l'engagement que vous aviez pris l'année dernière. J'en ai un souvenir très net. Vous aviez dit "entre 5 et 6". Nous sommes à 5, 4%.

J'ai entendu beaucoup de choses sur la fiscalité ce soir. Effectivement, il faut remercier Monsieur ROMAN de nous avoir donné les chiffres qui sont dans le dossier que nous avons à côté de nous.

Sur les transferts de charges de l'Etat, les chiffres donnés par Monsieur ROMAN datent de 1990 et, soyons honnêtes, c'est vrai que la Gauche n'avait pas été très bonne. La Droite nous a simplement démontré depuis 4 ans qu'on pouvait être beaucoup plus mauvais, 5 fois plus mauvais.

De la même façon, on a dit un certain nombre de choses sur la taxe professionnelle. Et un peu sottement je me disais "qui a instauré la taxe professionnelle, cette taxe qui pénalise l'emploi et l'investissement ? Mais qui donc était au Gouvernement en 1976 ? "

De la même façon, j'ai été un peu ému, bien que je n'aie pas compris grand chose, par le cas de la dame de 70 ans. Et je me disais "mais qu'attend la Majorité actuelle pour mettre en oeuvre la révision des bases cadastrales qu'elle bloque depuis 4 ans, alors que cela se traduirait par une diminution très sensible de la taxe d'habitation pour un certain nombre de catégories modestes ? Permettez que j'ajoute, en particulier pour ceux qui habitent en H.L.M.

.../...

Et puis, je me suis dit, heureusement qu'il y a eu la Gauche quand même pour la fiscalité. Sinon, ceux qui sont titulaires du Revenu Minimum d'Insertion et qui aujourd'hui, par les décisions d'un Gouvernement de Gauche, ne paient plus de taxe d'habitation, continueraient à la payer.

De la même façon que les personnes âgées de plus de 65 ans, non imposables sur le revenu, continueraient de payer la taxe d'habitation.

De la même façon, qui a mis en place le plafonnement pour ceux qui ne sont pas imposables sur le revenu ? Qui a mis en place le plafonnement pour faire en sorte que cette taxe d'habitation n'excède pas une certaine proportion du revenu ?

Alors, très franchement, on peut entendre des choses et des choses. Evidemment, on peut aller jusqu'à l'ultra-démagogie de ceux qui proposent, par exemple, la suppression de l'impôt sur le revenu. Mais cela voudrait dire, en particulier, la diminution drastique de tous les services rendus, notamment à ceux qui ne paient pas d'impôts et donc les plus modestes. C'est une mesure ultra-démagogique qui vise en réalité les plus modestes et les travailleurs.

Donc, nous, nous avons respecté nos engagements et de la même façon nous les avons respectés au niveau du désendettement. Je n'ai absolument rien compris à ce qu'a dit un de nos collègues. Je fais le constat que sur le tableau qu'a remis Monsieur ROMAN, l'annuité de la dette diminue en 1997 et qu'elle diminue en 1998, malgré les décisions que nous prenons ce soir.

Respect des engagements enfin dans la poursuite du développement de la ville que chacun reconnaît. Je n'ajoute rien, il suffit d'écouter ce que nous disent nos concitoyens.

Deuxième caractéristique de ce budget, c'est l'attention portée aux problèmes quotidiens de nos concitoyens. Que ce soit le nombre d'équipements de quartier qui sont soit amorcés, développés, renforcés, que ce soit la maintenance, la sécurité d'un certain nombre d'équipements, le plan enfance, les développements en faveur de l'école, alors que chacun sait que l'école est un facteur essentiel d'égalité de nos concitoyens, ce budget traduit très clairement notre volonté d'être à l'écoute des Lillois, budget de proximité, Monsieur ROMAN avait bien raison de dire "budget des Lillois".

Et puis enfin ce budget représente la contribution maximale de la municipalité sur les grands dossiers de notre société. Celui de l'emploi, et en particulier de l'emploi des jeunes à travers tout le travail qui est mené avec le Plan Lillois d'Insertion. On ne parle plus aujourd'hui du Plan Initiative Emploi lancé assez rapidement il y a 18 mois, qui a coûté quelques dizaines de milliards, alors même que beaucoup de gens avaient dit qu'il serait inefficace, ce que chacun a bien voulu reconnaître après avoir gaspillé quelques dizaines de milliards, puisque de toute façon l'immense majorité de ces emplois auraient été créés par les entreprises.

De la même façon, grand problème de société, nous apportons notre contribution, bien que ce ne soit pas notre compétence, dans la lutte contre la toxicomanie, alors que les crédits budgétaires sont si modestes.

De la même façon, en matière de sécurité, je pourrais prendre beaucoup de lignes pour essayer de répondre aux besoins de sécurité de nos concitoyens que l'on sent très largement.

Et puis enfin, puisque chacun reconnaît l'ampleur de la crise, tout ce qui va dans le sens -et Michel FALISE a bien voulu le reconnaître- de la solidarité, de l'action sociale, je pense que c'est là encore la contribution que nous apportons aux grands dossiers de la société française.

.../...

Il ne suffit pas de faire un diagnostic sur la fracture sociale, encore faut-il après prendre un certain nombre de mesures qui luttent efficacement contre cette fracture sociale, et ne pas d'ailleurs éventuellement ajouter un certain nombre de mesures qui, à la fracture sociale, ajoutent la fracture civique.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, le Groupe Socialiste votera ce budget.

Je terminerai simplement par une seule observation. Chacun le sent bien, notre société va mal. Elle n'a que des perspectives largement bouchées. Elle s'inquiète sur son avenir.

Je pense qu'il est bien que vous ayez su incarner, Monsieur le Maire, comme vous avez su le faire, une espérance qui était celle du dossier des Jeux Olympiques. Non pas pour semer un certain nombre d'illusions, mais bien pour essayer de dégager progressivement, à notre niveau lillois, les voies d'une espérance.

C'est la raison pour laquelle le Groupe Socialiste votera avec détermination ce budget.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur CACHOEUX.

M. ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, je vais simplement répondre rapidement à quelques observations qui ont été formulées par nos collègues.

Je veux dire d'abord à Monsieur FALISE, mais il l'a remarqué, que nous avons le souci, à travers la procédure de la M 14 -et je partage complètement ce qu'il a dit sur le moment privilégié qu'est le budget-, de dissiper le brouillard qui pèse -il faut le dire, tous ceux qui fréquentent différents lieux, différentes collectivités territoriales le mesurent- sur l'élaboration budgétaire et sur le suivi budgétaire.

Nous avons déjà évoqué, nous l'avons fait récemment dans le cadre de l'élaboration budgétaire, un certain nombre de moyens de répondre à cette volonté de dissipation de la brume -du brouillard qui est devenu brume-. Nous allons poursuivre dans ce sens.

J' ai bien entendu les positions qu'a exprimées Monsieur DEGREVE au nom du Groupe Communiste. J'en prends acte avec beaucoup de bonheur sur le vote du budget et sans aucune connotation particulière quant à la position conforme sur le vote des taux.

Le Groupe Communiste a déposé un amendement qui concerne un projet de Musée de la Résistance. Nous avons déjà eu à de nombreuses reprises des discussions sur ce problème. Cet amendement est très large puisqu'il évoque à la fois la procédure de crédits d'études qui pourrait être lancée et la recherche de cofinancements et de réalisation d'un pré-projet. Qui ne pourrait pas être sensible à cette préoccupation ? Moi en tout cas, Monsieur le Maire, je le suis, mais je pense que nous ne pourrions nous déterminer que dans le cadre de l'élaboration au moins d'un avant-projet sommaire pour savoir exactement de quoi l'on parle avant d'aller plus loin.

J'aurais tendance à proposer au Groupe Communiste que nous avancions sur l'élaboration d'un avant-projet sommaire, que nous réunissions éventuellement les partenaires potentiels, et que nous examinions, y compris en intégrant qu'on ne peut pas lancer un nouveau grand projet aujourd'hui au niveau de la Ville, mais cela, Monsieur FLORENCE qui est très attaché à ce dossier le sait bien, que nous examinions les possibilités de faire vivre ici cet aspect de la mémoire en essayant de calibrer nos ambitions à la mesure de nos possibilités.

.../...

Sur l'intervention qui a été faite par Monsieur BERNARD, je dirai que Monsieur BERNARD a des lectures, et des lectures d'auteurs puisqu'il a dit qu'il était grand temps. J'ai presque eu peur à un moment qu'il nous parle du Petit Dictionnaire pour lutter contre l'Extrême Droite, mais il n'est pas allé jusque-là.

En ce qui concerne Monsieur BIENVENU, je voudrais faire quatre observations rapides.

La première sur le désengagement de l'Etat. Les chiffres sont là, Monsieur BIENVENU, vous pouvez dire ce que vous voulez, la réalité est là, je la dénonce et je ne cesserai de la dénoncer car les dotations de l'Etat n'ont rien à voir avec les subventions de l'Etat, même si on peut se féliciter que les subventions arrivent. Je serai toujours aux côtés de votre collègue, Monsieur DELEVOYE, Maire R.P.R. de Bapaume, pour dénoncer ce désengagement de l'Etat. C'est au moins un terrain sur lequel ceux qui s'occupent des collectivités territoriales peuvent se mettre d'accord.

Sur les bases de la taxe professionnelle, vous regrettez que les bases de 1995 évoluent si peu. J'ai souvent l'habitude de dire que les bases de la taxe professionnelle dans les communes sont l'outil pour mesurer ce qu'est le P.M.B. dans les communes (Produit Municipal Brut).

Il est évident que si la France est faite de 36. 000 communes et si on fait la moyenne du P.N.B. des 36. 000 communes, on doit arriver pas loin du P.N.B. , Produit National Brut, qui a été, de par la façon dont sont conduites les affaires du pays, inférieur à 1% en France en 1995.

Ce n'est ni de ma faute, ni de celle des Lillois si l'économie a subi un coup de frein qui s'est ressenti à Lille comme il s'est ressenti ailleurs.

Sur la fiscalité et sur le mensonge par omission dont vous m'accusez -je me demandais de quoi il s'agissait-, en fait, excusez-moi de ne faire que répondre aux sollicitations des journalistes et à une question très précise d'un journaliste à laquelle j'ai répondu. J'ai développé les choses plus largement ce matin.

Vous évoquez la suppression des abattements à la base. Simplement deux mots pour dire que la suppression des abattements à la base, nous l'avons voulue et nous l'avons votée dans un souci de saine gestion puisque de très nombreux contribuables qui bénéficiaient de cet abattement à la base étaient devenus, de par ce que Monsieur CACHEUX évoquait tout à l'heure, soit exonérés de la taxe d'habitation, soit plafonnés de taxe d'habitation, que lorsqu'il y a un plafonnement de la taxe d'habitation, il s'agit d'une exonération et l'exonération est remboursée par l'Etat à la Commune, et que lorsqu'il s'agit d'un abattement, le manque à gagner est à payer par les autres contribuables. Je pourrais vous donner les chiffres précis.

Mais la seule différence entre vous et nous, Monsieur BIENVENU -j'allais dire entre la Droite et la Gauche- c'est que nous, les Lillois qui en profitent le plus sont les Lillois les moins favorisés. Plus de la moitié -il ne s'agit pas que des exclus-, plus de la moitié des Lillois qui profitent de cette mesure sont les Lillois les moins favorisés, entre 55 et 60% des foyers lillois.

Ce qui n'est franchement pas le cas, puisque vous évoquez les questions de fiscalité, des répercussions des décisions nationales en matière de fiscalité. Vous évoquez quelques cas de familles. Je peux vous dire que les familles qui ne subissent pas les mesures que nous décidons aujourd'hui, tant sur les 5,4% que pour l'exonération des abattements, ce sont par exemple des familles très modestes, un couple au S. M. I. C. Eux ne sont pas concernés par nos mesures. Par contre, ils ont payé en 1996 1. 200 F de T. V. A. en plus. Cela, vous l'avez décidé, vous l'avez soutenu.

Une personne au R. M. I. n'est pas concernée par nos mesures mais elle aura payé en 1996 800 F de T. V. A. en plus, d'impôts en plus.

.../...

Et puis, si vous prenez une famille, un couple avec deux enfants qui gagne 12. 000 F par mois, famille moyenne, elle n'est pas concernée par nos mesures et elle aura payé 2.400-2.500 F de T.V.A. en plus en 1996.

Alors, je suis un élu qui a le souci de la saine gestion des deniers publics mais je suis un élu de Gauche et je me dis que lorsqu'il y a un souci de répartition, de redistribution, il faut d'abord chercher à ne pas prendre l'argent à ceux qui en ont le moins. Et lorsque ceux qui en ont le moins sont 60% des foyers de notre ville, je considère que nous sommes plutôt dans la bonne voie.

Et puis je terminerai là-dessus parce que, pour nous, pour moi, à qui Pierre MAUROY a demandé d'assumer la délégation du budget, le budget est un outil, c'est l'outil d'une politique. Et, à vous entendre, Monsieur BIENVENU, qui vous exprimez au nom de l'Opposition Municipale, je me demande, en dehors du budget, de la fiscalité, de la technique, si la politique, les projets, finalement, si les Lillois vous intéressent.

Nous, c'est d'abord les Lillois qui nous intéressent. Et quand on fait des équipements dans les quartiers, quand on décide d'approfondir telle ou telle politique, la technique budgétaire, c'est ce que nous mettons au service de cette volonté politique, c'est l'expression de ce budget, de ses priorités qui sont conformes à ce que nous avons proposé aux Lillois à l'occasion du programme municipal. Et c'est ce projet en direction des Lillois qui, au-delà de ce budget, dont je le répète les prélèvements sont réels mais sont les plus justes que nous pouvions imaginer-, c'est ce budget, ce projet, ces projets en direction des Lillois que nous soumettons au vote du Conseil Municipal.

Je ne voudrais pas le faire, Monsieur le Maire, sans remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget, naturellement, l'ensemble de nos collègues du Conseil Municipal qu'avec Madame Martine AUBRY, Premier Adjoint, nous avons rencontrés à de nombreuses reprises, mais aussi les services, Monsieur FLOTIN, Secrétaire Général Adjoint, et Monsieur TREELS, Directeur des Finances, et également associer à ces remerciements Monsieur Claude SERRE, le Trésorier Principal, qui assiste à nos travaux.

M. le Maire. - Merci, Monsieur ROMAN. Il est celui qui a en charge la préparation du budget, il l'a bien présenté et il vient de terminer en répondant à chacun d'entre vous. L'heure est par conséquent au vote.

Vous y avez certainement réfléchi.

Que ceux qui sont d'accord pour voter le Budget le manifestent en levant la main :

pour : Les membres de la majorité,

contre : L'intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

abstention : néant

Adoptés à la majorité.

Maintenant, sur les taux qui vous ont été présentés, que ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main :

pour : Les membres de la Majorité à l'exception du groupe Communiste

contre : Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

.../...

abstention : le groupe communiste

Adoptés à la majorité.

La Ville a un budget. Merci, Monsieur ROMAN. Merci à l'administration, à Monsieur FLOTIN, à tous les financiers, et plus généralement, merci à Madame le Premier Adjoint, à l'Adjoint chargé des Finances, au Secrétaire Général de la Mairie. Et je charge le Secrétaire Général de la Mairie de remercier l'ensemble du personnel et de lui annoncer la bonne nouvelle : la Ville a un budget. Ils peuvent donc commencer à le dépenser pour l'année 1997.

Et je ne veux pas manquer de remercier Monsieur SERRE, vous qui êtes le Trésorier Principal, vous remercier de l'attention que vous portez à tout ce qui est finances de la Ville, vous remercier de votre présence parmi nous et de l'excellente collaboration que nous avons établie avec vous.

Nous allons poursuivre, et nous allons aller assez vite, si vous voulez bien. Il est 20 h 50. Il faudrait par conséquent le faire assez rapidement.

97/73 - Pouponnière - Budget prévisionnel de 1997 - Ratification.

97/74 - Association Architecture Innovation Créativité (A.I.C.) - Organisation de la manifestation "Fêttons nos créations 3" à Lille les 20 et 21 mars 1997 - Subvention exceptionnelle.

97/75 - Mutualité Française - Organisation du 35ème congrès national à Lille du 4 au 7 juin 1997 - Subvention exceptionnelle.

97/76 - Union Nationale des Fédérations d'Organismes d'H.L.M. - Organisation du 58ème congrès à Lille du 17 au 20 juin 1997 - Subvention exceptionnelle.

97/77 - A.D.N.S.E.A. - Emprunt de 1.800.000 F - Garantie financière de la Ville - Mainlevée d'hypothèque.

97/78 - Crédit Municipal de Lille - Création d'un Fonds de Solidarité Habitat - Renégociation et refinancement d'un prêt de 1.411.500 F - Garantie financière de la Ville.

97/79 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Primitif de 1997 - Information.

97/80 - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière du Crédit Municipal de Lille en 1996.

97/81 - Valeurs d'assurance des bâtiments communaux - Expertises - Appel d'offres.

97/82 - Contrat d'association des écoles privées de Lille - Deuxième avance de la Ville pour la scolarité 1996/1997.

97/83 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention avec le GEDAL pour l'année 1995 - Régularisation - Avenant.

Adoptés.

.../...

DECENTRALISATION

97/84 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

Monsieur le Maire - Le dossier 8, c'est Monsieur CACHOEUX. Monsieur RICHIR voulait poser une question. Monsieur RICHIR, quelques minutes pour poser une question au rapporteur.

Chemise n°8

Rapporteur Monsieur CACHOEUX
Adjoint au Maire

URBANISME

97/89 - Zone d'aménagement concerté des Margueritois - Engagement de la procédure de concertation préalable.

97/90 - Congrès national des C.A.U.E. à Lille du 19 au 22 mars 1997 - Demande de subvention.

97/91 - Ravalement de façades - Subventions.

97/92 - Programme Local de l'Habitat.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

97/93 - Vente par la Ville de Lille d'un terrain sis à Lille, rue Léon Blum.

M.RICHIR - Deux éléments qui concernent la zone d'aménagement concerté des Margueritois.

Nous approuverons ce dossier de Z.A.C. des Margueritois. Je voudrais simplement dire, parce que c'est vraiment un problème de proximité, que dans cette Z.A.C. il est prévu 235 logements en accession à la propriété. Pour qu'on ait envie d'accéder à la propriété dans un secteur d'une ville, il faut que ce secteur soit particulièrement agréable.

Or, nous avons été saisis ces temps-ci de nombreuses plaintes de riverains concernant la situation sanitaire de la rue Abélard qui est absolument effroyable actuellement. Après le départ des nomades qui s'étaient installés sur les friches de ce secteur, et le fait d'avoir entreposé de la terre, l'ensemble s'est transformé en une zone de détritus immondes qui frise l'insalubrité. Il est important d'agir très rapidement car il s'agit là d'un véritable risque pour la santé publique.

C'est une simple remarque mais comme il va falloir, dans les années qui viennent, que la population ait envie d'accéder à la propriété dans ce secteur, il convient que le cadre de vie y soit agréable.

Deuxième point concernant la vente par la ville d'un terrain sis à Lille, rue Léon Blum, destiné à accueillir un Mac Donald.

.../...

Je voudrais, sur ce point, attirer votre attention car on peut faire de cette délibération deux lectures. Une lecture rapide qui consisterait à dire : Un Mac Donald qui arrive Faubourg de Béthune, c'est moderne, cela crée des emplois, c'est dans la zone franche du Faubourg de Béthune, donc on adopte sans broncher.

Mais je crois qu'il faut s'arrêter un peu plus sur ce dossier car il fut un temps dans cette ville où l'on se préoccupait fortement de la qualité architecturale et esthétique des entrées de la ville. On avait d'ailleurs à l'époque commandé un certain nombre d'études sur les entrées de ville, études apparemment aujourd'hui tombées aux oubliettes. Mais ce n'est pas parce qu'on est dans un quartier en difficulté qu'on n'a pas droit à une entrée de ville avec une qualité architecturale certaine.

Deuxième remarque sur ce dossier, il est clair qu'avec 2.000 M² de pelouse appartenant pour partie à la Ville et pour partie à l'Office d'H.L.M., jouxtant immédiatement un des principaux échangeurs du périphérique et à deux pas du C.H.R. où travaillent et étudient plus de 20.000 personnes, et qui reçoit des milliers de visiteurs tous les jours, il s'agit d'un site extrêmement attrant.

Dans ces conditions, a-t-on fait jouer un peu de concurrence pour le choix de la société qui va investir en matière d'équipements à cet endroit-là ? Mac Donald est retenu, mais y a-t-il eu d'autres possibilités, d'autres études faites, et d'autres structures intéressées ?

D'autant plus que quand on regarde le fonctionnement de ce futur Mac Drive à cet endroit-là, il est clair que cet équipement est posé "par hasard" au bord du faubourg de Béthune, ce n'est pas un élément structurant de ce quartier du Faubourg de Béthune. C'est d'ailleurs l'avis des habitants de l'immeuble de quinze étages qui se trouve à côté qui auront à contempler en permanence le va-et-vient des voitures autour de ce Mac Drive.

D'autre part, a-t-on fait pour ce Mac Do-Mac Drive une étude d'impact urbain, une réflexion sur les problèmes de la circulation piétonnière qui sera singulièrement modifiée en présence de cet équipement ?

Enfin, on a connu la Ville, sur des dossiers d'arrivée de nouvelles implantations, plus exigeante en matière sociale. Nous n'avons aucun élément aujourd'hui. Certes, comme l'équipement est en zone franche, 1 emploi sur 5 devra être réservé à des habitants du quartier. Il ne m'appartient pas ce soir de juger de la politique sociale de Mac Donald, mais elle ne passe pas pour un exemple particulier en la matière à cause d'un recours massif aux temps partiels et en particulier aux populations étudiantes.

Si ce Mac Do est destiné essentiellement à apporter des petits jobs aux étudiants en médecine qui sont à côté, tant mieux pour eux, mais est-ce bien là l'objectif ?

Pour ces raisons, en raison du fait que nous avons l'impression qu'il y a une espèce d'abdication de toute préoccupation esthétique pour les entrées urbaines de cette ville, et dans la mesure où nous n'avons pas d'étude d'impact urbain, dans la mesure où nous n'avons pas suffisamment d'éléments concernant l'impact social de ce projet, il ne nous paraît pas possible de nous prononcer ce soir. Il nous paraîtrait donc souhaitable de retirer le dossier.

Dans l'hypothèse où il ne le serait pas, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire - Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans l'Opposition, c'est que ou il n'y a pas d'emplois dans les quartiers et on s'en plaint, ou on en fait venir et on s'en plaint toujours ...!

.../...

Je suis désolée, mais au Faubourg de Béthune, là où on est en train de rénover le centre commercial, je me réjouirais qu'il y ait des voitures qui viennent du reste de Lille et même du dehors de Lille pour s'arrêter au Faubourg de Béthune, comme je me réjouirais, contrairement à vous, qu'il y ait des voitures qui viennent au Mac Do !

Alors, pourquoi Mac Do ? Quand nous avons commencé avec Martine FILLEUL l'étude sur le Faubourg de Béthune, la première chose que nous ont dite les habitants, c'est qu'ils n'avaient aucun lieu où ils pouvaient se retrouver, aucun lieu ouvert toute la journée où ils pouvaient aller manger ou boire selon leurs moyens. Alors, je suis désolée, on peut considérer que ce n'est pas le top de la restauration, mais c'est vrai aujourd'hui qu'une restauration rapide de ce niveau là est utile. En tout cas, c'est ce que nous ont dit les habitants. Et comme nous préférons les écouter, c'est ce que nous avons retenu.

Deuxièmement, y a-t-il eu un appel d'offres ? Excusez-moi de vous le dire, mais pour travailler dans ces quartiers depuis un certain nombre d'années, si les "fast food" se battaient pour aller s'installer sur place, cela se saurait ! S'il n'y en a pas aujourd'hui, c'est bien parce que ce n'est pas rentable, ou moins rentable qu'à d'autres endroits. Sachez que Mac Do avait demandé deux autres endroits dans la ville que nous avions refusés tant qu'il n'avait pas accepté de venir dans un quartier en difficulté.

Si tout le monde considère que c'est une véritable aubaine, j'espère qu'on aura toutes les autres marques qui viendront s'installer à Lille-Sud, à Moulins, et ailleurs, mais je les attends toujours !

Troisièmement, Martine FILLEUL et moi-même avons été excessivement attentives avec les Services de la Ville à l'aspect architectural, et je dois dire que Mac Donald aussi. Le projet qui nous a été proposé et qui a été discuté avec les services de la Ville vise à s'intégrer totalement par rapport aux immeubles du Faubourg de Béthune. Il sera en briques et en verre, dans une architecture qui correspond tout à fait à ce qu'est l'architecture lilloise. On ne trouvera pas une grande pagode avec des grandes enseignes "Mac Do" comme on en trouve un peu partout en France.

Nous avons été extrêmement sensibles à ce point, et j'ajoute qu'ont été examinés les modes d'arrivée et les déplacements autour de ce bâtiment.

Dernier point, Mac Donald va nous donner la possibilité de faire en sorte, si nous y arrivons, que 100% des emplois qui vont être créés soient donnés aux jeunes de ce quartier. C'est à nous maintenant de répondre à ce challenge. Nous n'irons pas chercher des étudiants, nous prendrons des jeunes -puisque cela concerne surtout des jeunes- dans ces quartiers, et nous sommes en train de discuter avec Mac Donald pour que ces 35 emplois soient au moins à mi-temps pour que ces jeunes puissent faire un premier pas dans la vie active à bon niveau.

Notre objectif n'est pas de faire entrer tous les jeunes de Lille dans des Mac Do, mais nous savons tous que, pour beaucoup, c'est un premier pas pour ensuite faire une qualification complémentaire et rentrer soit dans la restauration, soit dans d'autres métiers.

Je pense qu'il vaudrait mieux être beau joueur ! On amène des emplois, alors réjouissez-vous puisque les habitants du Faubourg de Béthune en souhaitent et qu'ils l'ont demandé !

(Monsieur RICHIR demande la parole)

Monsieur le Maire - On ne va pas commencer un débat maintenant ... Vous êtes contre, Martine est pour, voilà ! Ce n'est pas la peine d'en rajouter ...

.../...

M. RICHIR - Je veux simplement ajouter que, par respect pour la démocratie municipale, quand on a sur un tel dossier des engagements d'une telle nature, je ne vois pas pourquoi on ne les écrit pas sur la délibération.

Mme AUBRY - Le Conseil de Quartier a été consulté, Monsieur RICHIR ! Si vous suiviez les dossiers, vous le sauriez ! Il a eu un dossier complet ! C'est cela la démocratie ! Travaillez les dossiers, et vous verrez que nous l'avons respectée !

M. RICHIR - Le Conseil de Quartier, c'est une chose, le Conseil Municipal, c'en est une autre !

Monsieur le Maire - Vous voyez, cela ne vaut rien de reprendre la parole ! On crispe le débat !

M. CACHEUX, un mot, et on vote.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je ne dépasserai pas les 3 minutes que vous nous avez accordées. Martine a tout dit sur le dossier précis de Mac Donald. Ce que je veux préciser à Monsieur RICHIR, c'est que le Faubourg de Béthune est le seul quartier qui n'a pas encore son Schéma de quartier, et ce pour une raison fort simple. C'est que des études ont été faites et que le projet qui nous était proposé était tellement ambitieux que moi-même, en liaison avec Martine FILLEUL, nous avons pensé qu'il fallait avoir un décalque de ce projet qui est un projet à quinze ou vingt ans, de façon à ce qu'on ne donne pas le sentiment de définir un avenir radieux à ce quartier qui n'aurait aucune réalité. Donc, nous y travaillons.

Ce qui est sûr, c'est que c'est l'ensemble de ce secteur qui peut réunifier un quartier éclaté en trois réalités différentes d'un côté Concorde, de l'autre Verhaeren, et le vieux Faubourg de Béthune. Je pense que c'est autour de cela, si on veut réunifier le quartier du Faubourg de Béthune qu'il faudra mettre les principaux équipements d'animation et donc commerciaux de ce quartier.

J'ajouterais, Monsieur le Maire, puisqu'il me reste 1 minute 23, que sur le Plan Local de l'Habitat, nous lançons la réflexion. C'est très important. Nous associerons tous ceux qui voudront s'associer à nous, nous sommes tenus de le faire dans la mesure où la Ville, bénéficiant de la zone franche et du Pacte de Relance pour la Ville, doit établir un Plan Local de l'Habitat. Nous en avions un, il date de 1986, et je crois que le moment est venu d'en faire le bilan. On s'apercevra que beaucoup de choses ont été réalisées, mais il faudra peut-être réaffirmer un certain nombre d'axes forts de la politique municipale, dont ceux qui consistent à améliorer la qualité résidentielle et faire en sorte que la Ville reste accessible à tous.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Ceux qui votent pour les propositions de Monsieur CACHEUX le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité.

Contre : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National ne prenant pas part au vote.

97/94 - Vente par la Ville de Lille d'un terrain sis à Lille rue Victor Tilmant.

Adopté.

.../...

Chemise n°15

Rapporteur : Madame CAPON
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

97/134 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1997/1998 - Appel d'offres.

97/135 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire- Taux au 1er janvier 1996.

97/136 - Mesures de carte scolaire dans les écoles privées - Ouvertures et fermetures de classes Rentrée scolaire 1997/1998.

97/137 - Nettoyage des écoles primaires - Avenant.

Adoptés.

97/138 - Carte scolaire dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1997/1998 - Communication.

Le Conseil Municipal prend acte.

97/139 - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Site pilote Victor Duruy et Philippe de Comines - Information.

Monsieur le Maire - on est intervenu sur la fermeture des classes. Vous avez quelque chose à ajouter, Madame CAPON ?

Mme CAPON - J'ai une autre information rapide, M. le Maire, sur la fermeture des classes. J'attire l'attention des collègues sur une délibération qui n'en est pas une puisque c'est une communication.

Vous savez que c'est demain que se réunit le conseil Départemental de l'Education Nationale qui fera tomber le couperet. C'est donc simplement une information au Conseil Municipal.

Autre information : depuis novembre 1996, une expérience d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant a été mise en œuvre sur le groupe scolaire Victor Duruy et Philippe de Comines. Or, par un courrier de février, Monsieur KOOIJMAN, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, nous a informés qu'il nous donnait son accord pour reconduire cette expérience pour les deux prochaines années scolaires.

Donc, nous nous en félicitons. Je vous tiendrai informés par une animation audiovisuelle de cette réalisation qui plaît à tout le monde d'ici la fin de l'année scolaire.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Vous êtes d'accord avec cette proposition ?

oui

Elle est adoptée à l'unanimité.

.../...

Chemise n°20

Rapporteur : Monsieur REUX
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE - ANIMATION

97/156 - Relations contractuelles entre la Ville de Lille et la Fédération Régionale Léo Lagrange-Convention-cadre Mission Jeunesse à Lille-Sud.

M. REUX - Monsieur le Maire, chers collègues, juste quelques mots pour souligner la convention avec la Fédération Régionale Léo Lagrange pour l'animation de la jeunesse à Lille-Sud qu'il vous est proposé d'adopter.

A l'instar de celle passée avec Patrick KANNER pour les Franca et la Génération des 6-12 ans, elle marque la volonté de la Ville de contractualiser pour mieux gérer et aussi pour fixer des objectifs et une ambition commune.

Sans revenir sur l'histoire récente, ni tirer de bilan prématûr, on peut dire qu'après un an avec Léo Lagrange sur le quartier, le bilan est très encourageant. On observe une cohérence plus forte entre la demande des jeunes et l'offre qui leur est faite, et cela commence, je crois, à se sentir dans le climat du quartier.

Il faut saluer le travail entrepris sous l'impulsion de Jean-Michel ROUSSEAU avec le club Léo Lagrange de l'Arbrisseau par la Fédération Régionale Léo Lagrange.

Alors, beaucoup reste à faire, notamment dans la mise en place d'un projet global et transversal à l'échelle de l'ensemble du quartier en relation avec Jean-Claude SABRE et le Conseil de quartier, mais aussi la ville, la C.A.F., l'Etat, le Département, le F.A.S., et l'ensemble des partenaires sociaux.

Ce projet, c'est celui que nous présentons ce soir. Il s'appuie sur des notions de citoyenneté active, de responsabilisation des jeunes dans la conduite de leurs loisirs, de leur formation et de leur culture.

Il reste que tout est encore fragile, que les moyens apportés en 1996 l'ont été au compte-gouttes, et qu'il est nécessaire désormais de travailler dans la durée.

C'est pourquoi nous vous proposons un projet avec un financement qui fait intervenir la Ville pour environ 30% du budget global, et un engagement de principe d'une durée de trois ans.

En saluant le fondateur, vous-même Monsieur le Maire, et l'actuel Président de la Fédération Nationale Bernard DEROSIER, je suis très heureux pour la Ville de ce partenariat avec une association qui s'emploie à changer la vie partout où elle intervient.

Merci.

Monsieur le Maire - Très bien. Et moi, je me félicite que la Ville de Lille, enfin, fasse confiance à cette association, car contrairement à ce que vous pourriez croire, c'est la première grosse intervention de cette Fédération sur la ville de Lille.

Et à côté de cette association, il y en a d'autres pour d'autres missions. Je crois qu'il faut faire confiance aux associations. C'est comme cela qu'on avancera.

.../...

Avec les Franca, vous avez aussi un projet qui est important, et il y a encore d'autres associations. Il faut refaire confiance aux associations, qu'elles s'engagent sur des projets, qu'elles les réalisent, et qu'on puisse faire l'inventaire de ce qu'elles ont fait. L'essentiel est d'assurer le pluralisme et que plusieurs associations puissent progressivement être mises en piste.

Tout le monde est d'accord pour l'adopter, (oui)

C'est adopté à l'unanimité.

97/157 - Projet Jeunesse/Animation - Subventions.

97/158 - Soutien à la vie associative - Attribution de subvention.

97/159 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1997 - 1ère répartition.

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur Monsieur ROUGERIE
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

97/140 - Enlèvement de véhicules automobiles- Remboursement des frais aux propriétaires.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

97/141 - Gestion du Parking des Tanneurs - Approbation du budget prévisionnel 1997.

97/142 - Gestion du Parking du Nouveau Siècle - Approbation du budget prévisionnel 1997.

97/143 - Stationnement sur voirie - Approbation du budget prévisionnel 1997.

97/144 - Contrôle de voirie - Relèvement des tarifs.

Monsieur le Maire - M. MORTREUX veut poser une question sur le rapport 97/144.

M. MORTREUX - Monsieur le Maire, chers collègues, par décision du Conseil Municipal du 25 mars 1996, il a été décidé d'actualiser les tarifs afférents à l'occupation du domaine public.

De ce fait, vous avez retenu pour les terrasses dites d'été les dates comprises entre le 21 mars et le 31 octobre. Or, la météorologie à Lille ne répond pas toujours avec précision à l'arrivée du printemps le 21 mars.

Aussi peut-on s'étonner que des établissements ayant eu l'excellente idée de sortir leur matériel sur les trottoirs pour bénéficier des journées ensoleillées comme celles que nous avons eues avec un printemps précoce se sont vus priés de plier bagage par les agents municipaux comme s'ils voulaient s'approprier les tout premiers rayons de soleil.

Il nous semble qu'il serait préférable d'assouplir la date pour l'installation des terrasses et donc d'avancer la saison à ces quelques jours printaniers et de ne pas fixer d'une manière aussi rigide la possibilité de bénéficier de ce bienfait des dieux.

.../...

Monsieur le Maire - M. ROUGERIE, vous avez une police très efficace ...

M. ROUGERIE - C'est vrai que la police municipale est efficace. Il est vrai que la saison des terrasses d'été est fixée du 21 mars au 31 octobre. Il est vrai aussi que le printemps n'entend pas ce calendrier de façon aussi précise, et que pour l'an prochain, j'avais déjà cette idée en tête de trouver une méthode pour adapter à quelques jours près le début de la saison des terrasses d'été, de même que la fin de la saison au 31 octobre.

Il faudra prévoir à quelques jours près. Nous allons travailler avec les services et nous vous ferons des propositions rapidement.

Monsieur le Maire - Ou alors vous faites une délibération pour qu'on retarde le printemps

Vous adoptez les rapports de Monsieur ROUGERIE ? (oui)

Merci.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur BESSON
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

97/145 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

97/146 - Aide aux Clubs de Haut Niveau, aux Clubs de Niveau National et aux autres Clubs
-Année sportive 1996-1997.

97/147 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports.

97/148 - Transports des enfants des écoles maternelles et primaires dans les piscines et
équipements sportifs - Renouvellement du marché.

Adoptés.

97/149 - Tarification des équipements sportifs lillois utilisés par les collèges.

Monsieur le Maire - Madame BAERT a une intervention.

Mme BAERT - Je voudrais faire 4 remarques en moins de trois minutes -promis- sur le dossier de Monsieur BESSON, en précisant que nous sommes tout à fait d'accord sur le principe de tarification mais pas sur cette délibération.

Première remarque. Un petit historique du suivi de ce dossier semble nécessaire pour appeler M. BESSON à davantage de cohérence dans ses affirmations lorsqu'il répète qu'il n'y a pas de concertation possible avec le Conseil Général.

Revenons à quelques mois en arrière.

Commission Enseignement et Sport du 6 novembre 1995 : Monsieur BESSON nous présente l'étude menée par le Service des Sports et le Service du Contrôle de Gestion de la Ville relative au coût moyen de fonctionnement des installations sportives municipales. On y apprend que, pour les salles de sports, le coût moyen horaire de fonctionnement de ces salles varie de 70 F (salle de type A) à 230 F (salle de type C).

.../...

A présent, dans le courrier du 22 avril 1996 adressé à Monsieur le Président du Conseil Général du Nord, Monsieur BESSON indique que : "le coût moyen horaire de fonctionnement des salles diffère suivant divers facteurs et que le coût varie entre 120 F et 200 F de l'heure d'occupation".

Le Conseil Général, par téléphone d'abord, puis par courrier en date du 20 juin 1996, demande à Monsieur BESSON de bien vouloir préciser les modalités de calcul qui lui ont permis d'avancer ces coûts. Il attend toujours la réponse ! Mais peut-être s'agit-il d'une nouvelle technique de concertation !

Enfin, en séance du Conseil Municipal du 4 juillet 1996, Monsieur RICHIR vous suggère de retirer de l'ordre du jour les 2 délibérations qui traitent -c'est le moins qu'on puisse dire- de façon tout à fait inégale la Région et le Département en matière de tarification des salles de sports occupées par les lycéens ou les collégiens.

Vous vous butez, et vous dites en parlant du Conseil Général : "Il détermine lui-même l'indemnité qu'il verse à la Ville qui n'a aucun rapport avec la réalité".

De quelle réalité s'agit-il, Monsieur BESSON ? De celle dont vous nous parlez en Commission ou de celle que vous présentez au Conseil Général dans votre courrier du 22 avril 1996 ?

Deuxième remarque : actuellement, le taux horaire d'occupation des salles de sports municipales payé par le Conseil Général à la Ville est de 55 F. Cependant, il faut savoir que le Conseil Général est en train de modifier ses modalités de location de salles de sports communales. Je m'étonne d'ailleurs que Monsieur CACHEUX ne vous ait pas informé de cela alors qu'il a eu plusieurs contacts sur ce sujet avec Monsieur Jean-René LECERF, Premier Vice-Président du Conseil Général du Nord en charge des collèges.

Est-ce encore un problème de communication interne ?

Troisième remarque : le projet de délibération que vous nous présentez semble prématuré puisqu'à partir de la rentrée 1997, et après concertation avec les différents partenaires, le Conseil Général laisserait aux Conseils d'Administration des collèges, qu'ils soient publics ou privés, le soin d'adapter leur pédagogie sportive aux moyens disponibles, tant dans l'établissement que dans son environnement immédiat. C'est ce qu'aurait dû vous dire Monsieur CACHEUX.

Une somme d'au moins 100 F versée par le Conseil Général par collégien et par an y serait ainsi consacrée, charge ensuite au Conseil d'Administration du collège de définir, en concertation avec la commune, le coût d'occupation des salles.

On peut penser à ce propos qu'au vu des différences de coût de fonctionnement des salles de sports municipales -et je me réfère à l'étude exposée par Monsieur BESSON au cours de la Commission "Enseignement et sports" du 6 novembre 1995-, il paraîtrait raisonnable et plus juste pour les utilisateurs qu'il en soit ainsi.

Enfin, quatrième et dernière remarque. S'il est vrai que la participation du Conseil Régional aux investissements de deux salles de sports, Bois-Blancs et Winston Churchill, rattachées aux lycées Monet, Servet, Pasteur, et Lallo, peut justifier de la gratuité d'accès de ces lycées aux salles de sports communales, Monsieur BESSON n'aurait-il pas oublié dans ses calculs la dernière contribution forfaitaire du Conseil Général à la Ville de 2.700.000 F pour la construction de la salle municipale à côté du collège Matisse ? Un tel oubli aurait pour conséquence fâcheuse de laisser croire que le critère "sensibilité politique" -ou plutôt devrais-je dire "sensiblerie politique"- se serait glissé par inadvertance au milieu des autres.

.../...

Je souhaiterais donc que Monsieur BESSON nous explique quels sont les critères objectifs qu'il a retenus pour demander au Conseil Général une participation horaire forfaitaire de 75 F pour l'année scolaire 97/98, puis de 95 F pour l'année scolaire 98/99 pour l'occupation des salles de sports par les collégiens, alors que cette participation s'élève à 20 F de l'heure pour les lycéens avec une augmentation de 10 F pour les années futures.

Merci de votre attention et de votre réponse.

Monsieur le Maire - M. BESSON.

M. BESSON - Merci de votre intervention, Madame. Elle va me permettre, une fois de plus, de refaire le point sur cette question.

Je vais commencer par la fin pour rester dans une certaine "incohérence", comme vous dites !

Vous reprenez un argument de Monsieur RICHIR que je n'avais pas apprécié la fois dernière mais que je n'avais pas relevé. En effet, Monsieur RICHIR la dernière fois, et vous-même aujourd'hui, dites qu'on aurait peut-être plus de sentiment ou de "sensibilité" vis-à-vis du Conseil Régional plutôt que du Conseil Général, et de leurs Présidente et Président.

Permettez-moi quand même de m'étonner, car depuis 1989, j'ai rencontré une fois Madame Marie-Christine BLANDIN, Présidente du Conseil Régional pour lui parler du LOSC.

Monsieur Jacques DONNAY est un de mes amis de longue date, 30 ou 35 ans, je le considère comme un grand dirigeant sportif, et mes amitiés iraient plutôt sur le plan sportif à Monsieur Jacques DONNAY.

Donc, je crois que c'est un peu illogique de m'accuser d'un sentiment plus marqué pour Madame BLANDIN que pour Monsieur DONNAY, mais c'est une anecdote, ce n'est pas un argument qui tient la route.

On a déjà répété de nombreuses fois qu'une loi de décentralisation existait et que ce qui était de la compétence du Conseil Régional devait être géré par le Conseil Régional. Même chose pour le Conseil Général, même chose pour la Ville de Lille. Je crois qu'on a dû le dire une trentaine de fois à peu près.

Nous avons, contrairement à ce que vous dites, discuté avec le Conseil Général. Nous avons reçu une délégation d'administratifs du Conseil Général venus nous dire qu'ils avaient décidé de façon unilatérale d'appliquer un forfait de 55 F, ce qui est un peu étonnant. Quand vous louez un appartement, ce n'est pas vous qui décidez du loyer que vous allez payer, c'est plutôt le propriétaire qui le décide.

Nous avons donc fait des propositions dont ils n'ont absolument tenu aucun compte.

Effectivement, nous faisons des tarifs spéciaux -et vous le reprenez comme argument, mais c'est le futur, on n'y est pas encore- nous l'avons fait avec le Conseil Régional quand celui-ci a participé à la construction de certains établissements sportifs. Cela existe dans la Ville. Nous avons une coopération qui a été difficile à mettre en place, mais qui existe. Et il y a donc des tarifs préférentiels quand il y a eu un investissement couple Ville de Lille/Conseil Régional.

.../...

Pour le Conseil Général, depuis 1989, nous n'avons pas encore réussi à mettre sur pied un seul projet concret. Il existe bien un projet mais qui, pour l'instant, n'est qu'un projet. La Ville de Lille a racheté un établissement et le terrain pour à peu près 2,5 MF, le Conseil Général propose généreusement de donner 2,7 MF pour en faire une salle de sports qui va coûter au bas mot 10 MF ! Il y a quelque chose qui ne va pas bien dans ce dossier. D'ailleurs, pour l'instant, il n'est toujours pas mis en chantier. On le reverra quand il sera plus avancé. Si la Ville de Lille a les moyens de financer 8 MF de plus, on verra si on fait un tarif spécial pour le Conseil Général.

Pour le reste, on propose des tarifs qui sont tout à fait en-deçà de ce qu'ils devraient être, et pour ne pas "égorger" le Conseil Général, on y va progressivement.

Pour l'année 1996, on est en discussion, comme on l'était d'ailleurs en 1995. Pour 1997, jusqu'au 1er septembre, on ne fait pas payer, sinon les 55 F que propose de façon unilatérale le Conseil Général. A partir du 1er septembre 1997, nous proposons que le tarif monte progressivement à 75 F, puis à 95 F à partir du 1er septembre 1998.

Or, vous savez très bien puisque vous êtes très assidue à la Commission des Sports et très attentive aux dossiers -ce dont je vous remercie car il est toujours très agréable pour un Adjoint aux Sports d'avoir un élu qui s'intéresse au sport, on peut considérer que cela peut être un apport dans la politique sportive de la ville- que la salle de sports type C est évaluée pour le tout-venant à 165 F, alors qu'actuellement, nous faisons au Conseil Général un rabais de 50%. Ce qui est quand même un bel effort.

Monsieur le Maire - Je vous remercie, Madame BAERT, d'avoir posé cette question, elle a montré que nous avions un Adjoint qui connaissait parfaitement son dossier. Il vous a répondu sur l'ensemble des questions que vous avez posées. Et c'est très bien comme cela.

Ceux qui sont d'accord pour voter le rapport de Monsieur BESSON le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité municipale et le Front National

Avis contraire : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Abstention : néant

Adopté à la majorité.

97/150 - Tarification des équipements sportifs lillois - Occupations à titre privé.

97/151 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive - Revalorisation de la vacation versée aux animateurs.

97/152 - Construction d'un Centre Régional "poneys" sur les terrains du Camp Français - Participation financière à verser au syndicat de communes, maître d'ouvrage du projet.

97/153 - Dégradations dans la salle de sports de la Plaine Winston Churchill - Demande d'indemnisation.

Adoptés.

.../...

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

97/88 - Aide à la création d'une entreprise d'entraînement - Subvention à I.D. FORMATION.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD a demandé la parole.

M. BERNARD - Cela concerne la délibération 97/88 sur les entreprises d'entraînement.

Même s'il est louable pour Monsieur de SAINTIGNON d'offrir des dispositifs d'insertion en faveur de l'emploi stable, j'avoue ne pas comprendre cette frénésie de multiplier des expérimentations, d'autant qu'il fait référence à un réseau européen et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas donné sa pleine mesure ou alors il faudrait nous en communiquer le bilan des actions.

S'il s'agit de favoriser l'accès des personnes en difficulté au travail, d'accord, mais l'argument qui nous est donné, à savoir que peu d'entreprises sont spécialisées dans le secteur administratif, est quand même relativement peu pertinent. Quand il s'agit de produire des biens et des services, à mon avis, il faut se garder de se substituer aux entreprises, car les entreprises d'insertion sont confrontées à des problèmes de productivité. Elles doivent aussi faire face à un sur-encadrement qui leur est nécessaire.

Par ailleurs, quand cette délibération fait référence à la nécessité de faire naître un désir de formation, je crois qu'il y a d'autres entités qui sont spécialisées pour ce faire, ou alors c'est dresser le constat d'échec d'une certaine éducation, et là, j'avoue que je ne sais pas très bien le pourquoi et le comment de ce type de subvention.

Monsieur le Maire - M. de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, j'ai trop de respect pour les Commissions pour refaire le débat en Conseil Municipal. Nous avons eu un long débat avec un bel accord de l'ensemble de la Commission pour ajouter un dispositif supplémentaire au large dispositif d'insertion que connaît la Ville de Lille depuis tant d'années, qui est celui de qualifier, pour un certain nombre de personnes, la formation qui leur est donnée dans leur parcours d'insertion en créant les conditions d'exercice de l'emploi de manière virtuelle, donc dans une entreprise qui a toutes les caractéristiques de l'entreprise, qui met en œuvre l'ensemble des fonctions de l'entreprise sans être inscrite dans un marché ou dans un rapport marchand puisque cette entreprise ne distribue pas de services et n'engage pas de relations marchandes et monétaires.

Il s'agit, au contraire, et Monsieur BERNARD découvre un dispositif qui est bien connu en Europe mais moins connu en France, d'adapter un dispositif sur un certain nombre de métiers dans lesquels nous ne sommes pas experts alors qu'en matière d'insertion par l'économique notamment nous avons fait nos preuves sur toute une série de métiers, notamment des métiers du bâtiment et des métiers manuels, et nous avons besoin d'accéder à ce type de nouveau dispositif avec une seule ambition, Monsieur BERNARD, celle de permettre à ceux qui sont loin de l'emploi de s'en rapprocher par une formation adaptée, qualifiée, et dans une situation la plus proche possible de ce que sera la situation réelle des personnes qui pourront avoir accès à l'emploi.

.../...

Il s'agit d'un dispositif de formation parfaitement efficace et qui fera honneur à la Ville de Lille et au dispositif qu'elle sait depuis tant d'années mettre en place sur ces sujets-là au profit de ses concitoyens les plus démunis.

Monsieur le Maire - Voilà une réponse convaincante, et j'espère qu'elle vous a convaincu, Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Tout à fait.

Monsieur le Maire - Ceux qui sont d'accord pour voter le rapport de Monsieur de SAINTIGNON le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal

Tout le monde le vote, c'est parfait.

Adopté.

97/127 - Programme "Emplois de Services" - Tableaux récapitulatifs des postes.

97/128 - Programme "Emplois de Services" - Charte pour l'emploi et le Travail - Missions confiées au G.R.C.M.A. - Second programme de travail.

Adoptés.

Merci à tous ceux qui sont restés avec nous, merci aux collègues du Conseil municipal. La séance est levée.

(Séance levée à 21h20)